



Cercle Généalogique de la Drôme Provençale



Dans ce numéro :

Le compte rendu de l'assemblée générale du 18/01/2019

Vesc, remarques sur les dénombremments de 1866

Une famille protestante de Tulette, les Bernard

Les volontaires drômois des Brigades Internationales (*suite et fin*)

Les dossiers de naturalisation aux Archives nationales

Les évêques issus des Adhémar de Grignan à St-Paul-Trois-Châteaux



1^{er} trimestre 2019

n° 97

Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 6 Compte rendu de l'assemblée générale
- 11 Archives départementales de la Drôme
- 12 Avis de recherche
- 13 Communiqués
- 14 Les Archives du diocèse de Valence
- 15 Vesc, remarques sur le dénombrement de 1866
- 21 Familles protestantes à Tulette : les Bernard
- 24 Les dossiers de naturalisation
- 30 Les volontaires drômois des brigades internationales
- 33 Les évêques issus des Adhémar de Grignan
- 37 La Boutique du CGDP

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

lalettredugdp@genea26provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution)

Merci à l'avance !

Mot du président

Le bilan de ces 3 premières années sous ma présidence est encourageant car il démontre un intérêt toujours soutenu pour la recherche généalogique avec une progression de 20 % d'adhésions.

L'assemblée générale du 19 janvier a rassemblé 37 personnes et on a comptabilisé 76 pouvoirs (ce qui a représenté 1/3 des adhérents).

En tenant compte du fait que certains habitent loin d'ici, voire très loin, la représentation était satisfaisante.

Le site internet du CGDP est devenu une passerelle obligée entre le Cercle et ses adhérents. Clôturer celui-ci conduirait à un désintérêt pour notre activité sur la Drôme provençale. Cependant, son maintien a un coût ! Le site a de toute urgence besoin d'une remise à jour totale et d'une maintenance régulière. Pour cela, nous souhaiterions trouver une personne bénévole qui aurait du temps à y consacrer. A contrario, ce ne serait pas sans conséquence sur les tarifs d'adhésion des prochaines années.

Cette année, il a été choisi, par le groupe préparant l'exposition annuelle, le thème du commerce et métiers anciens. Il est encore temps de les rejoindre si vous en avez envie ou de partager avec eux des documents en votre possession (via notre adresse mail en précisant EXPO comme objet).

La journée de généalogie du printemps se déroulera le dimanche 14 avril 2019 à Saulce-sur-Rhône, à 17 km au nord de Montélimar.

Cette journée est ouverte à tous et vous pouvez y venir en famille ou avec des amis. Vous trouverez le programme inséré dans ce numéro et pensez à nous envoyer avant la date limite votre réservation au repas.

Bonne lecture,

Guy VENTURINI

Ont contribué à ce numéro

Maayan BAUVET
Mireille BERARD-PREL
Josette et Christian COUTARD
Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
Christine GARAUD
Alain LAFONT
Martine LANG
Alain ROSSI
Richard TROOST
Guy VENTURINI

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro : 1^{er} mai 2019

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton
+ 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques **des registres paroissiaux** catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms
des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,

des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque

lors de nos permanences

Initiation à la généalogie :

cours, conseils, documentation

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille :

cours et ateliers

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages

de la Drôme Provençale

pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées des Adhérents par an

pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations

organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations

de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle »

trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues

avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances

démarches diverses

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures

Permanences du samedi

au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Webmaster du site Internet

Marie-Claire Debouverie

Pour Expoactes : Raymond Feschet
webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook

Nadine MARCEL

facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums

CGDP

webmaster@genea26provence.com

CGMP

cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP

cgdp@genea26provence.com

Contact généabank

Yves Debouverie

geneabank@genea26provence.com

Rédacteurs de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

lalettredugdp@genea26provence.com

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy VENTURINI

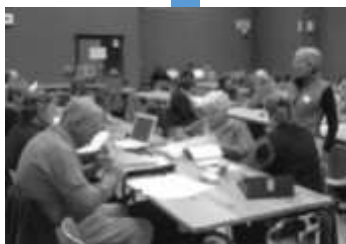
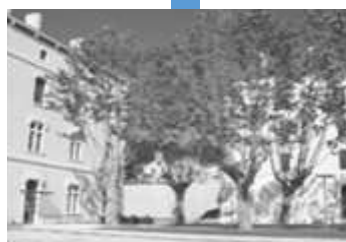
Président

06 11 33 66 08

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le C.G.M.P. est membre de
la Fédération Française de Généalogie (FFG)



Conseil d'administration

BUREAU

Président

Guy VENTURINI

1^{er} vice-président

Yves DEBOUVERIE

2^e vice-président

Pierre GOUDON

Secrétaires

Mireille BERARD-PREL

Marilou SIMIAND

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT

Marie-Claire DEBOUVERIE

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

MEMBRE D'HONNEUR

Odette BLANC

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €

Dans ce montant, sont comprises

La Lettre du Cercle et les cotisations

au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis du mois de 14h à 18h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14h30 à 18h30
postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

Maison des Associations
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : www.cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Épée
13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14h à 19h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures
Place Romée de Villeneuve
Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2^e et 4^e jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2^e et 4^e vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot
2^e et 4^e mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel
Rue Bel-Air

La Ciotat

Archives communales Mairie
1^{er} et 2^e mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 15h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2^e jeudi du mois de 14h30 à 18h00
(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
3^e samedi du mois de 14h à 19h

20

Recherche sur l'Histoire des Famille Corses (RHFC)

Maison de la Corse
69, rue Sylvabelle
13006 MARSEILLE
Tous les lundis de 14h30 à 17h
rhfc.corsica@gmail.com
Site : www.genealogie-rhfc.fr

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2^e jeudi et 4^e samedi de 14h30 à 17h30
cgenea83@free.fr
Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h
courriel.cgvaucuse@gmail.com
Site : www.cgvaucuse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h



Un Forum pour les adhérents du CGMP :

c-g-m-p@yahoogroupes.fr

La vie du Cercle

Les permanences du samedi se tiendront les

2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1 juin, 7 septembre, 5 octobre, et 7 décembre 2019

La 1^{re} Journée des Adhérents aura lieu le 14 avril à Saulce-sur-Rhône et la 2^e le 10 novembre à Montélimar.



La journée de généalogie du 18/11/2018

Journée d'automne, les feuilles mortes jonchent les chemins, les adhérents courageux viennent chercher des compléments pour leur généalogie.

Tôt le matin, les bénévoles ont transporté, du local à la salle Saint-Martin, tout le matériel qu'ils avaient préparé le mardi 14. Les tables sont dressées, le café chaud accompagne les pognes. Tout est en ordre, les premiers adhérents peuvent arriver. Certains ont parcouru plus de kilomètres que prévu : nous nous souviendrons que notre journée de généalogie correspond au début du mouvement citoyen « les gilets jaunes ».

Les associations voisines et amies, EGDA, SAGA et AGHA, sont avec nous. Leurs représentants renseignent les membres du CGDP sur leurs ancêtres du Nord-Drôme, ardéchois ou hauts-alpins. En fin de matinée, dans une salle silencieuse, nous comptons une soixantaine de personnes absorbées par leurs recherches.

Changement d'ambiance, le président Guy Venturini, sollicite notre attention et nous fait part de ses réflexions :

1/ Appel aux bonnes volontés. Raymond, Marie-Claire et Marie Thérèse, respectivement responsables des relevés d'actes, de *La Lettre* et de l'exposition, ont besoin de bénévoles pour les seconder.

2/ Compte-rendu du déplacement à Gap pour les

Journées Régionales de Généalogie au cours desquelles le CGDP a été représenté et a été honoré par la remise de deux prix :

- Prix Yvan Malarte attribué à Marie-Claire Debouverie pour son investissement dans *La Lettre*.
- Prix Paul Gueyrand attribué à Raymond Feschet pour son travail de coordination et de réalisation pour les relevés d'actes.

Ces deux prix parfaitement justifiés ont surpris chaque récipiendaire ému, qui dans la bonne humeur, a prononcé « Merci » !

3/ Programme futur : la prochaine AG aura lieu le samedi 19/01/2019 à 15 h dans la salle Saint-Martin. La Journée de Généalogie se déroulera à Saulce-sur-Rhône le 14/4/2019.

Le restaurant nous attend, un moment convivial offre une coupure entre deux séquences de travail.

La séparation arrive à 17 h. Les visiteurs quittent la salle pendant que les bénévoles sont à nouveau sur le pont pour ranger les dossiers, nettoyer la salle et transporter le matériel au local où il sera trié et remis en place dès mardi prochain. Fatigués oui mais contents, nous pensons déjà aux réunions de 2019.

Mireille BERARD-PREL



Répas de Noël

Il y avait du monde au local du CGDP ce samedi 1^{er} décembre. On y vit arriver durant la matinée presque tous les bénévoles de l'association et leurs conjoints, apportant une entrée ou un dessert qu'ils avaient confectionné, en complément des boissons et du plat principal offerts par le Cercle. Ce fut un moment de partage, convivial et animé pour le plus grand plaisir de tous. Merci à tous ceux qui ont participé à la décoration, au dressage de la table (33 convives !), au service et pour finir, avant de se quitter, aux tâches nécessaires de remise en place et de nettoyage.

Maayan BAUVET





Compte rendu de l'assemblée générale du 18 janvier 2019

M. Guy Venturini, président du CGDP, ouvre la séance en présence de M. Jean-Marie DELLI-PAOLI, président du Centre de Généalogie Midi Provence ; Mme Eliane BEGUOIN, vice-présidente de la Fédération Française de Généalogie, est excusée. L'assistance est composée de 37 adhérents, 76 membres ont donné leur pouvoir.

Les remerciements vont à la municipalité pour son aide précieuse, autant financière que logistique, aux médias qui passent les informations concernant nos manifestations, les cours et les événements divers. Remerciements à tous les bénévoles qui viennent numériser, classer, informatiser, aider au local, réaliser l'exposition ou lors de nos déplacements mais aussi à tous ceux qui relèvent des copies de registre chez eux, bien loin de Montélimar.

Une pensée toute particulière pour notre ami Alain EYRAUD décédé le 7 mai, Alain était le mari de Mireille EYRAUD, fidèle adhérente, qui effectue des relevés depuis de nombreuses années. Une pensée pour Georges WEISS, mari de Janine WEISS, adhérente de longue date.

BILAN MORAL

LES ADHESIONS

Le cercle compte 311 adhérents dont 269 avec cotisation FFG-CGMP.

NOS TRAVAUX D'INFORMATISATION ET DE NUMERISATION EN 2018

Aucun CD numérisé par manque de bénévoles et numérisation de 20 communes en attente d'indexation.

Le nombre de communes traitées ou en cours depuis l'origine de la saisie des TD et des actes d'Etat Civil (2007) est de 225 pour 930 838 lignes dont 21 communes sont en cours de traitement. En ce qui concerne les relevés des notaires, quelques fichiers correspondant à un registre sont arrivés de temps en temps mais ils restent en attente du fait de la révision de nos fichiers BMS avec identification des protestants.

Seulement trois personnes saisissent les données informatiques, c'est peu. Il est possible de faire ce travail chez soi grâce à Internet et un tableur tout prêt.

Nous lançons un nouvel appel aux bonnes volontés.

FORUM CGDP

Le nombre d'inscrits au forum est de 145. 339 messages ont été échangés en 2018. En 2016, leur nombre était de 1 960. Cette baisse de 85 % des échanges est due :

- à la possibilité pour les adhérents d'obtenir les filiations sur le site Internet,
- et à l'ajout des homonymes de la commune lors de la révision des tables par Raymond Feschet, élargissant ainsi les recherches.

COURS DU CGDP

Les cours de généalogie donnés par Marie-Claire Debouverie fonctionnent en année scolaire, au rythme d'un par mois. Les cours d'« Initiation à la généalogie » comptent 13 inscrits et ont débuté le 9 octobre 2018, il est prévu 9 cours. Les cours et ateliers d'aide à l'écriture d'un livre de famille comptent 13 inscrits et ont débuté le 18 septembre 2018, ils se composent de 4 cours et 7 ateliers.

SITE

Le site a reçu 211 672 visiteurs depuis sa création en 2014. En 2018, il a reçu 57 243 visiteurs, et 46 139 en 2016, soit une augmentation de 24 %. En moyenne, il y a 192 visiteurs/jour. Les pages les plus visitées sont celles des relevés et des communes. Pour les anciens numéros de *La Lettre*, du numéro 70 au 92, la mise en ligne est terminée. Pour Expoactes, 282 membres du CGDP sont inscrits. Les relevés BMS et d'état civil sont, à ce jour, en totalité sur Généabank.

FACEBOOK

La fréquentation de la page facebook a encore augmenté cette année, mais nous manquons hélas de contenus pour en faire une page vraiment attractive. Nous rappelons que le but de cette page est de partager toutes sortes d'informations ayant un rapport avec la Drôme Provençale, l'histoire ou encore la généalogie. Les idées de sorties culturelles, programme de conférences, articles sur la vie de nos ancêtres, photos de villages de la Drôme Provençale, publications, cartes postales etc. sont les bienvenus ! Donc n'hésitez pas à visiter cette page, commenter ses articles et surtout à nous transmettre vos infos, photos ou idées que nous partagerons pour le profit de tous.

COMMISSION « Généalogie à l'école » :

Le 25 juin, nous avons reçu une classe de 20 élèves de CM1 / CM2 de l'école de Grangeneuve : 1h30 d'animation autour de la généalogie et 1h30 de visite aux archives municipales de Montélimar.

Les contacts avec les écoles sont au point mort, suite au fait que l'inspection académique ne nous ait pas répondu pour l'attribution d'un numéro d'agrément. Il nous faudra donc recommencer les démarches administratives ainsi que la constitution d'un projet spécifique, ce qui nécessitera de longs mois d'attente avant d'obtenir les accords nécessaires.

LES PERMANENCES

Comme auparavant, elles ont eu lieu de 10 h à 17h tous les mardis et le premier samedi de chaque mois.

JOURNEES DE GENEALOGIE

Première journée à Saint-Pantaléon-les-Vignes le 8 avril en partenariat avec la mairie et complétée par l'exposition « La justice de 1850 à 1920 » ainsi qu'une exposition sur les poilus et sur des familles de Saint-Pantaléon-les-vignes.

Deuxième journée à Montélimar le 18 novembre à l'Espace Saint-Martin.

L'EXPOSITION ANNUELLE

« **Les Arts en Drôme Provençale** » dans le Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville de Montélimar a eu lieu du 23 au 30 novembre 2018. Malgré la pluie, l'exposition a eu du succès : 58 personnes ont assisté au vernissage puis la fréquentation s'est maintenue avec 169 visiteurs. Au final, 17 fascicules vendus dont 1 sur l'exposition 2017. Ce fascicule de 111 pages « **Les Arts en Drôme Provençale** » est en vente dans nos locaux au prix de 15€. Les panneaux de l'exposition sont maintenant installés dans la salle de réunion de nos locaux où ils resteront visibles, les jours de permanence, jusqu'à la prochaine exposition en novembre 2019. Nous prêtons les panneaux des anciennes expositions aux associations qui le demandent.

DIVERS CONGRES OU RENCONTRES GENEALOGIQUES

Dans l'année 2018, nous avons participé aux congrès suivants :

- **Journée de généalogie** à Saint Pantaléon-les-Vignes le 8 avril 2018
- **10^{es} Rencontres généalogiques** à Mauriac les 14 & 15 juillet 2018 organisées par l'APROGEMERE
- **Congrès annuel** de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche à Vanosc le 2 août 2018
- **Forum des Associations** de Montélimar les 15 et 16 septembre 2018
- **Forum annuel** des Etudes Généalogiques Drôme Association (EGDA) à Charpey (26).
- **XXIV^{es} Journées Régionales de Généalogie** à Gap les 13 et 14 octobre 2018 organisées par l'Association Généalogique des Hautes Alpes en partenariat avec le Centre Généalogique Midi Provence. Nous avons eu ce jour-là l'honneur de voir récompenser 2 membres du cercle par des prix du CGMP. Marie-Claire DEBOUVERIE reçoit le prix Malarte et Raymond FESCHET le prix Gueyraud.
- **Exposition** à la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Montélimar du 23 au 30 novembre 2018
- **Journée de généalogie** à l'Espace Saint Martin de Montélimar le 18 novembre 2018.

Pas de participation par manque de disponibilités au Salon de Généalogie de Paris XV^e en mars et au Salon de généalogie à Mende en juillet.

LA LETTRE TRIMESTRIELLE DU CGDP

Elle est imprimée par la mairie de Montélimar à 400 exemplaires. Elle est adressée à chaque adhérent, association et cercles généalogiques correspondants, aux personnalités et institutions locales. Nous avons noté un effort des adhérents qui ont écrit de nombreux articles. Qu'ils en soient remerciés. La lettre est expédiée en PDF aux membres résidant à l'étranger.

PROVENCE GENEALOGIE

Cette publication trimestrielle fait le lien entre toutes les associations adhérentes au CGMP et informe de leurs activités. On y trouve les rubriques suivantes : Questions/réponses, Nos ancêtres, La vie autrefois, Personnages illustres, Tous cousins, Nouvelles et ressources, Droits et outils, Paléographie, Courrier des lecteurs, à lire et la revue des revues. Nous vous invitons à vous abonner pour 23 € (métropole) sinon 45 €. La survie de cette revue dépend de vous.

Vote du bilan moral

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité

BILAN FINANCIER

Présenté par Françoise Vernède et vérifié par Geneviève Bégot.

COMPTE DE RESULTAT 2017/2018

		Charges 2017	Charges 2018	Recettes 2017	Recettes 2018
2183	Mat informatique	129,99	1 749,66		
606	Achats fournitures	4 430,87	2 949,01		
6132 & 6288	Locations & servc/Vass	539,50	85,00		
6161	Assurances	812,06	829,62		
6181 & 6230	Achat bibliothèque Abonne-	167,70	173,40		
6256	Déplacements et missions	1 180,95	799,25		
6256	Déplacement des béné-	2 750,99	5 478,01		
6257	Réceptions JA et local	3 931,52	3 528,01		
626	Tél Internet et Affranch.	2 091,27	2 309,14		
6270	Frais service bancaire	85,59	100,60		
6281	Cotisations FFG CGMP, etc	1 190,00	1 197,00		
6281	Provence Généalogie à CGMP	1 035,00	1 035,00		
708	Production totale			1 578,60	1 383,60
7540	Participation des adhé-			2 807,50	2 043,00
7560	Cotisation des adhérents			7 230,70	7 464,50
7560	Abonnement Provence			1 036,00	1 058,00
7582	Dons			140,00	230,00
758	Abandon frais déplct bé- névoles			2 750,99	5 478,01
7680	Produits financiers			65,80	66,62
778	Subvention ville de Monté-			3 300,00	3 300,00
	Dépenses	18 345,44	20 233,70		
	Recettes			18 909,59	21 023,73

Résultats au 31/12/2017 positif	564,15
Résultats au 31/12/2018 positif	790,03

au 31-12-2018 / situation trésorerie CGDP

COMPTE COURANT		CAISSE		COMPTE LIVRET BLEU		TOTAL des disponibilités	Différence au 31/12/2018
solde au 01/01/2018	551,96	solde au 01/01/2018	112,75	solde au 01/01/2018	5 844,20	6 508,91	
solde au 31/12/2018	289,57	solde au 31/12/2018	98,55	solde au 31/12/2018	6910,52	7 298,64	+ 789,73

2018 Cercle Généalogique de la Drôme Provençale**PREVISIONNEL**

	Charges 2018	Charges 2019	Recettes 2018	Recettes 2019	
2183 Mat info	1 749,66	1 200,00			
606 Achat fourniture	2 949,01	3 000,00			
6132 & 6288 Locations & servc/ Vass	85,00	1 000,00			
6161 Assurance	829,62	850,00			
6181 & 6230 Achat bibliothèque Abonnement	173,40	150,00			
6256 Déplacement	799,25	1 030,00			
6256 Déplacement des bénévoles	5 478,01	2 800,00			
6257 Réception	3 528,01	3 700,00			
626 Tél. Internet et Affranch.	2 309,14	2 500,00			
6270 Frais service ban- caire	100,60	120,00			
6281 Cotisations FFG CGMP, etc.	1 197,00	1 200,00			
6281 Provence Généalo- gie à CGMP	1 035,00	1050,00			
708 Production totale			1 383,60	1 400,00	
7540 Participation des adhérents			2 043,00	2 300,00	
7560 Cotisation des adhérents			7 464,50	7 500,00	
7560 Provence Généalo- gie abonnement des adhérents			1 058,00	1 050,00	
7582 Dons			230,00	185,00	
758 Abandon frais déplct bénévoles			5478,01	2 800,00	
7680 Produits financiers			66,32	65,00	
778 Subvention			3 300,00	3 300,00	
Charges	20 233,70	18 600,00	21 023,73	18 600,00	Recettes

Résultats au 31/12/2018 positif	789,73
Résultat Prévisionnel 2018	0,00

Comme l'année dernière le bilan financier est positif ce qui souligne la bonne gestion de l'équipe administrative et nous permet d'envisager l'année 2019 avec optimisme.

Vote du bilan financier

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité

ELECTION DES REPRESENTANTS CGMP AU CCR

Pour le CCR, les statuts du CGMP imposent trois représentants du CGDP pour l'année 2019. Françoise VERNEDE, Pierre GOUDON et Guillaume MARCEL sont confirmés. Nous n'avons personne comme suppléant.

ELECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration sont renouvelés par tiers chaque année. Les sortants de cette année sont : Marie-Thérèse Lauzier, Françoise Vernède et Alain Aubert. Marie-Thérèse Lauzier ne se représente pas. Françoise Vernède et Alain Aubert se représentent. Le conseil d'administration est donc composé de 11 membres. C'est le moment pour demander si des personnes dans la salle sont candidates. Nous n'avons pas de nouvelle candidature.

Vote du nouveau conseil d'administration

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité

PROJETS 2019

MODIFICATION DU TARIF D'ADHESION

Pour l'année 2019, il n'est pas prévu d'augmenter le coût de l'adhésion. Les documents d'inscription ne seront plus adressés par courrier mais par mail en PDF comme l'année dernière.

ADHERENTS VOLONTAIRES

Le cercle a toujours besoin de nouveaux bénévoles afin de compléter les équipes existantes. Nous renouvelons nos appels pour que des personnes de bonne volonté viennent nous rejoindre. Selon les préférences exprimées, un courrier de contact sera adressé à chacun.

ADHESIONS EN FIN D'ANNEE

Comme en 2018, la gratuité de l'adhésion pour les nouveaux membres qui s'inscrivent entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année en cours est maintenue.

EXPOSITION ANNUELLE

L'Equipe Expo se réunira le 22 janvier 2019 à 14h pour choisir un thème. L'exposition se déroulera comme d'habitude à la salle d'honneur de la mairie du 8 au 15 novembre 2019.

PERMANENCES

Les permanences seront assurées de 10 h à 17h tous les mardis et le premier samedi de chaque mois. En période estivale, ouverture uniquement le mardi dans les mêmes heures.

JOURNEES DES ADHERENTS :

Il y aura deux journées des adhérents : le **dimanche 14 avril 2019** à Saulce-sur-Rhône et le **dimanche 10 novembre 2019** à Montélimar, Espace Saint-Martin.

LA LETTRE TRIMESTRIELLE DU CGDP :

Merci aux adhérents de faire parvenir leurs articles à Marie-Claire Debouverie. Vos découvertes profitent à tous.

LES COURS :

Les cours d'initiation seront reprogrammés à partir d'octobre, selon la demande. Les cours et ateliers d'aide à l'écriture d'un livre de famille seront aussi reprogrammés à partir de septembre 2019. Les personnes qui n'ont pu être accueillies cette année par manque de place seront les bienvenues.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS en 2019 :**Juillet 2019**, 11^{es} Rencontres Généalogiques du Cantal**Août 2019**, 4^e Salon de Généalogie de la Lozère à MENDE (48)**Août 2019**, Congrès annuel de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (07)**Septembre 2019**, Forum de généalogie de la Corrèze à BRIVES (19)**Octobre 2019**, Forum annuel d'Études Généalogiques Drôme Association (26)**INTERVENTION DES PERSONNES INVITEES**

M. Jean-Marie Delli-Paoli, président du CGMP, remercie le CGDP de son accueil. Il rappelle le rôle important de nos associations constituées de bénévoles. Le 25^e congrès de généalogie se tiendra en Corse du 11 au 13 octobre 2019.

M. Cru, amateur éclairé, présente le travail qu'il a réalisé aux archives municipales d'Allan (26). Sa famille originaire de l'Ardèche est venue s'établir à Allan, village dans lequel certains membres de la famille CRU furent consuls.

Nous le remercions de nous avoir fait partager ses recherches.

Les membres du conseil d'administration se réunissent pour voter la composition du bureau et notre assemblée se termine par le partage de la galette des rois.

Fin de séance : 16h30

L'assemblée générale se termine autour de la galette de l'amitié.



Les Archives départementales de la Drôme

Les AD26 rédigent depuis plusieurs années des fiches biographiques des notaires et les mettent en ligne sur le site Geneanet :

The screenshot shows the Geneanet website interface for the Drôme department. It includes a search bar, a list of results, and detailed biographical fiches for three notaries. The fiches contain information such as the notary's name, birth date, profession, and the year of their appointment.

N° de fiche	Notary Name	Year of Appointment
N° de ligne : 2	Antoine	1693
N° de ligne : 3	Gaspard	1699
N° de ligne : 4	Nicolas	1751

A vis de recherche (réponse à l'avis du n° 96)

L'avis de recherche paru dans La Lettre n° 96 a été attribué par erreur à Richard Troost. C'est en réalité Alain Aubert qui en est l'auteur. Ils voudront bien tous deux excuser cette erreur.



Réponse à l'avis de recherche (Lettre n° 96, 4^e trimestre 2018)

La réponse se trouve dans l'acte de mariage du 17/02/1869 entre Jean LAGIER et Jeanne BARNIER, à condition de savoir interpréter ce qui est écrit.

Cet acte précise que la naissance du futur époux est affirmée par l'acte de notoriété établi par le juge de paix de La Motte-Chalancon le 28/02/1851, et homologué par le président du tribunal. Cela nous permet de préciser ce qu'est un « acte de notoriété » pour la naissance d'un enfant en ouvrant le Code civil (*ma version est de 1831*) :

Art. 70 (Livre I, Titre II, Chap. III, « du mariage »)

L'officier de l'état civil se fera remettre l'acte de naissance de chacun des futurs époux. Celui des époux qui serait dans l'impossibilité de se le procurer, pourra le suppléer, en rapportant un acte de notoriété, délivré par le juge de paix du lieu de sa naissance, ou par celui de son domicile.

Art. 71 :

L'acte de notoriété contiendra la déclaration faite par sept témoins, de l'un ou de l'autre sexe, parens ou non parens, des prénoms, nom, profession et domicile du futur époux, et de ceux de ses père et mère, s'ils sont connus ; le lieu, et autant que possible, l'époque de sa naissance, et les causes qui empêchent d'en rapporter l'acte, etc.

Art. 72 :

L'acte de notoriété sera présenté au tribunal de première instance du lieu où doit se célébrer le mariage. Le tribunal, après avoir entendu le procureur du Roi, donnera ou refusera son homologation, etc.

C'est bien tout cela que l'on trouve en lisant l'acte de mariage : l'établissement par le juge de paix, l'homologation par le tribunal, etc.

De même l'officier d'état civil qui célèbre le premier mariage note soigneusement que cet acte de notoriété a été conservé dans le registre, en fait, dans l'exemplaire conservé en Mairie, comme l'aurait été la copie de l'acte de naissance apporté par le futur époux.

Pour le premier mariage, célébré le 8/06/1851, on constate que le contrat de mariage a été signé le 12/02/1851, ce qui fait bien longtemps avant la célébration du mariage le 8 juin. L'explication de cet intervalle tient à l'établissement de l'acte de notoriété par le juge de paix de La Motte, le 28 février, 2 semaines après le contrat (le temps d'organiser le rendez-vous et de réunir les 7 témoins. Ensuite, l'homologation par le tribunal d'instance (tribunal d'arrondissement) avec intervention du procureur a nécessité 3 mois (ce qui est bien peu par rapport aux délais actuels de la justice !).

Bien entendu, l'exactitude des informations contenues dans l'acte est souvent aléatoire : un de mes ancêtres, né en 1804 dans la Loire, est venu se marier à Meaux (77) avec un acte de notoriété établi, ses parents présents, qui le faisait naître 6 mois après sa sœur. Cela n'est pas très étonnant à une époque où l'on ne célébrait pas vraiment les anniversaires.

Alain ROSSI

CGDP, CGAHP, CGV
Président du CGHAV

Communiqué



Mise en ligne par le CGMP des bulletins et revues généalogiques

A l'occasion du 48^e anniversaire du CGMP, les membres du Conseil de Coordination Régional¹ ont décidé de **rendre publique l'intégralité des bulletins et revues généalogiques édités depuis quarante ans par le CGMP**.

Cette énorme masse de documents permet de prendre connaissance et de suivre l'évolution de la première association généalogique née au sud de la Loire en novembre 1970.

Elle permet aussi de consulter tous les articles proposés à ses lecteurs par ses propres adhérents², au fur et à mesure de leurs découvertes et de leurs évolutions.

Il s'agit d'une véritable somme de travaux, parfois d'érudition généalogique, qui couvre toute la Provence et les régions environnantes.

La numérisation de cette impressionnante somme d'informations a pu être menée à bien grâce à l'implication de nombreux adhérents³, dont certains travaillent encore d'arrache-pied pour établir un sommaire décliné par sujet et par nom d'auteur.

Ce travail de fourmi est entamé depuis quelques mois mais n'est pas encore accessible. Cependant nous avons décidé de ne pas attendre plus longtemps afin d'en faire profiter rapidement la communauté des généalogistes et des historiens des familles provençales.

Nous respectons ainsi nos engagements associatifs loi 1901 en offrant une complète gratuité aux visiteurs de notre site.

D'autre part, nous leur demandons d'avoir l'élégance de mentionner leurs sources dans le cas d'une réutilisation des travaux mis à leur disposition.

Nous serions particulièrement reconnaissants aux personnes qui voudraient apporter leur contribution à la poursuite de nos éditions et de leur divulgation en nous adressant des articles généalogiques concernant la Provence, la Corse ou la Drôme Provençale, ou en adhérant à une de nos associations⁴, voire en s'abonnant à la Revue Provence Généalogie.

Nous les en remercions vivement par avance.

- Le site du CGMP : <http://cgmp.phpnet.org/cgmp/events/>

- Entrez sur l'onglet « **Provence Généalogie** »

- En pointant dessus, ouvrir la proposition « **Sommaire** »

- Cliquez ensuite sur la ligne qui vous intéresse :

◆ **Les Nouvelles Affiches de Marseille** (1976 – 1991)

◆ **Provence Généalogie à partir du n° 83** (1992 - 2016)

¹ 32 délégués, présidents inclus, représentant les huit associations qui constituent le CGMP

² Et parfois par d'autres historiens ou spécialistes amis travaillant sur certaines particularités de notre région.

³ Et plus particulièrement par Sébastien Avy qui lança le chantier, Sandy Pascal Andriant, Jean-Pierre Baux et Roland Odore qui en furent les principaux artisans.

⁴ La plupart d'entre elles sont reconnues d'intérêt général et en possèdent les avantages fiscaux.

Les Archives du Diocèse de Valence



Les nouveaux locaux des Archives du Diocèse de Valence ont été inaugurés il y a un peu plus d'un an. Ce bâtiment a été construit grâce à un don exceptionnel d'une institutrice. Il est utile de rappeler que les Archives d'un diocèse sont des archives privées. Aussi, à ce titre, aucun droit ne peut être revendiqué pour les consulter. Toutefois, l'Eglise estime de son devoir d'en permettre la communication sous certaines conditions.

Les archives ecclésiastiques diocésaines contiennent l'ensemble des documents produits ou reçus par toute personne physique ou morale dans le cadre de l'activité de l'Eglise catholique. Seules **les archives postérieures à 1790** sont consultables aux Archives du diocèse, les archives de l'Eglise catholique antérieures à cette date ayant été versées aux Archives départementales de la Drôme, suite à la loi du 5 janvier 1790.

Ces archives sont de trois catégories :

- ◆ **Les archives du diocèse** : archives de l'évêque et de ses conseils, de la curie diocésaine, des services et autres institutions,
- ◆ **Les archives des autres entités ecclésiales** : paroisses, cathédrales, collégiales, etc.
- ◆ **Les archives issues de dons ayant un intérêt historique** : papiers privés de prêtres, d'érudits, etc.

Le délai général de communicabilité est de 50 ans. Néanmoins, quand les documents contiennent des éléments d'ordre privé ou relevant de la gouvernance du diocèse, ce délai est porté à 100 ans.

Pour les actes de catholicité qui ne sont plus consultables en salle de lecture :

- ◆ 120 ans pour les baptêmes
- ◆ 100 ans pour les mariages
- ◆ Pas de délai pour les sépultures

Modalité pour les demandes de recherches

La salle de lecture est ouverte à tous. Il suffit de contacter M^{me} Angélique Berruyer, responsable des archives, pour prendre rendez-vous :

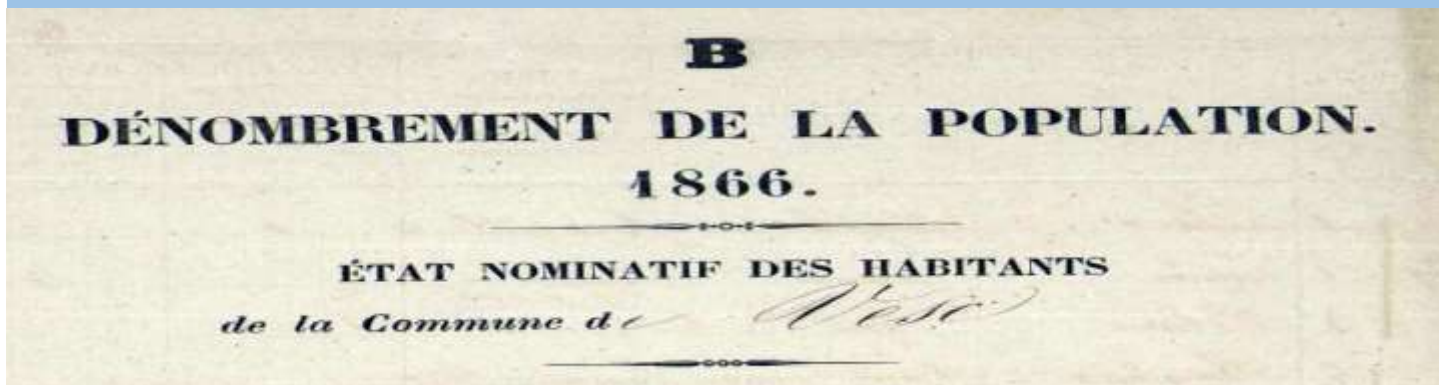
Par mail (de préférence) : archives@valence.cef.fr

Par courrier :
Maison du Bon Pasteur
11 rue du Clos-Gaillard
BP 825
26008 VALENCE Cedex

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

Par téléphone : 04 75 81 76 92

V esc, remarques sur le dénombrement de la population en 1866



Hameaux et quartiers

Sur la liste de 1866, se trouvent 32 hameaux et quartiers mais, dans ce dénombrement, on peut voir que parfois est ajouté sur les pages concernant un quartier un autre nom de lieu écrit bien plus petit et dans la marge. Voici quelques exemples illustrant ce propos.

Quand on nomme les personnes qui habitent aux Audrans, dans la marge, à différentes places, nous lisons : Reynier, Haut Moulin et Ruy.

En nommant les habitants des Combes, on a ajouté dans la marge : Col de Blanc et Mielandre. Nous pensons que

cela veut dire que dans ce quartier se trouvent des maisons ou des lieux-dits plus petits portant ces noms.

Donc, Reynier fait partie du quartier des Audrans, comme Mielandre fait partie du quartier des Combes.

A quoi cela sert-il de le savoir, vous demanderez-vous peut-être ? Quand on constate qu'une certaine famille habite à un moment à Burlon et que, quelques années plus tard, elle demeure à Combe de Garreau, vous pourriez penser qu'elle a déménagé, mais c'est beaucoup moins probable quand on sait que Burlon est considéré dans ce dénombrement comme une maison ou lieu-dit faisant partie de la Combe de Garreau.

Population

SEXÉ MASCULIN . . .	{	Garçons	283	}	507
		Hommes mariés	191		
		Veufs	29		
SEXÉ FÉMININ . . .	{	Filles	196	}	496
		Femmes mariées	193		
		Veuves	37		
TOTAL			933		

De ces 933 habitants, un seul n'a pas la nationalité française. D'après les chiffres de ce dénombrement, 233 personnes savent lire et écrire.

Domestiques et bergers

En 1866 à Vesc, il y a 71 domestiques et bergers, parmi lesquels 14 sont issus de la famille directe (fils, fille, belle-fille et nièce) du chef de ménage. Pour les 57 restants, ce n'est pas le cas, aussi peuvent-ils être considérés comme des employés agricoles ou employés de maison.

TABLEAU N° 3.
POPULATION PAR CULTE.

REMARQUE. Les églises, cathédrales, quakers, anglicans, autres sectes, etc., etc., doivent être compris dans la colonne d'autre secte protestante.

CATHOLIQUES	PROTESTANTS		AUTRES SECTES MÉTROPOLITAINES	JUIFS	AUTRES CULTES NON DÉFINIS (Mahométans, Bouddhistes, etc.)	MUSULMANS DONT ON N'A PAS DÉFINI LE CULTE	TOTAL GÉNÉRAL DE LA POPULATION
	DES ÉGLISES RÉFORMÉES (CALVINISTES)	DE LA SÉCTION D'ÉGLISES (LUTHÉRIENS)					
307	102	—	—	—	—	—	409
200	166	—	—	—	—	—	366
167	368	—	—	—	—	—	535

Comment vivaient les religions ensemble ?

Dans l'article concernant le dénombrement de 1861, nous avons déjà évoqué cet aspect des religions. Dans cet article, nous allons comparer la situation à Vesc en 1861 avec celle de 1866. D'abord, nous considérerons le marché du travail en 1866.

Pour cette question, nous avons examiné de plus près les 57 domestiques et leurs employeurs. Parmi ces 57 domestiques, 20 travaillent chez un employeur qui a une autre religion que la leur. On trouve, d'un côté, 9 domestiques protestants au service d'un employeur catholique et, de l'autre côté, il y a 11 ouvriers catholiques au service d'un protestant.

18 des employeurs sont calvinistes et il y a 25 employeurs catholiques. En pourcentage 42% et 58%. Ces pourcentages ne diffèrent pas beaucoup de la division de toute la population entre catholiques et protestants.

Parmi les 25 employeurs qui pratiquent la religion catholique, il y en a 9 qui ont un employé protestant, c'est-à-

dire 36% ; en 1861, c'était 19%. Parmi les 18 employeurs protestants, 11 ont un domestique ou berger catholique, c'est-à-dire près de 61%, en 1861, c'était encore 42% !

On pourrait avancer que, pendant les 5 ans entre 1861 et 1866, la tolérance entre les deux communautés s'est améliorée.

Comme nous l'avons fait dans un article précédent, nous allons aussi examiner les mariages mixtes. En 1866, dans le dénombrement de Vesc, il y a 16 mariages mixtes. Dans 6 de ces couples, l'homme est catholique et la femme protestante et, dans 10 de ces couples, l'homme est calviniste et la femme catholique.

Quand il y a des enfants dans un des couples dans lesquels l'homme est catholique, le ou les enfants sont toujours catholiques. Quand il y a des enfants dans un des 10 couples où le mari est calviniste, dans 7 cas, le ou les enfants sont pourtant catholiques.

En 1866, il y a toujours un curé à Vesc (Antoine Soulier) mais il n'y a pas de pasteur.

Erreurs

Vincent Bouchet et Marie Galifel

Dans ce dénombrement également se sont glissées quelques erreurs. Nous vous en indiquons deux.

Dans le quartier « les Chastans », habite le couple **Vincent Bouchet et Marie Galifel**. Si vous allez à la recherche de ce couple, vous ne les trouverez pas sur les listes connues du CGDP. Mais si nous examinons de plus près le patronyme de l'épouse, nous nous rappelons l'avoir déjà vu, mais sous la forme de surnom. Dans l'arbre généalogique que nous avons constitué, nous trouvons un certain Jean Jacques Gras¹ (dit Garifel) marié à Marie Marguerite Be-

gou le 3 mai 1814. Si on part de la thèse que Marie Galifel (Garifel) aurait dû se nommer Marie Gras, la solution est simple et on trouve alors le couple, Vincent Bouchet et Marie Rosalie Gras (qui est son nom complet), marié² le 1^{er} mai 1829. Marie Rosalie Gras est en fait la fille de ce Jean Jacques Gras (dit Garifel qui portait d'ailleurs le même surnom que son père) et de Jeanne Marie Faure, sa première épouse.

¹ Etat Civil de Vesc (1813-1822) page 50

² Etat Civil de Vesc (1823-1832) page 36

Abel Cuny et Rosalie Chansel

À Combe de Marel, habitent **Abel Cuny et Rosalie Chansel** et leurs enfants. Cette famille se trouve déjà dans les recensements et dénombremments de 1836, 1841, 1846, 1851 et 1856, sans que nous ayons pu l'identifier.

14	Cuny	Abel prop. cult.	1		Bon ep
15	Chansel	Rosalie épouse mariée		1	Bon ep
16	Cuny	Abel fils	1		Mar ep
17	Cuny	Marie fille		1	Mar ep
18	Cuny	Marie fille		1	Mar ep
19	Cuny	Zoé		1	Mar ep

Nous sommes donc partis à la recherche de cette famille. Le seul mariage entre un Cuny et une Chansel que nous ayons trouvé dans les listes est le mariage entre Jean Claude Cuny et Marie Chansel, mais ils se sont mariés en 1784, ce qui ne nous avance pas.

Abel Cuny a 43 ans en 1866 et il doit donc être né en 1823. Le seul Abel Cuny sur les listes est un Abel Cuny né à Marsanne le 11 janvier 1869. Alors nous changeons de personne et nous dirigeons nos recherches sur la dénommée Rosalie Chansel ou Rosalie Chansel mais, là non plus, nous ne trouvons pas ce que nous cherchons.

Faisons une dernière tentative. Une de leurs enfants s'appelle Zoé, un prénom relativement rare. L'enfant a 1 an, et elle est donc née en 1865. Nous consultons notre arbre généalogique et recherchons une Zoé, née en 1865. La seule personne qui remplisse cette condition est Marie Zoé Barnier³, née à Vesc le 16 juin 1865. Ses parents sont André Abel Barnier et Marie Rose Chansel⁴, nous trouvons aussi leurs autres enfants. Mais, même après avoir fait cette découverte, nous ne comprenons pas pourquoi celui qui a enregistré les dénombremments a changé le patronyme de cette famille Barnier en celui de Cuny.

Pour éclairer ce mystère, nous allons continuer à examiner les actes de naissances en commençant par le début : le mariage des grands parents de Marie Zoé Barnier, c'est-à-dire entre Jean Antoine Barnier et Jeanne Marie Augier le 10 février 1807 à Villeperdrix. Jean Antoine Barnier est né à Villeperdrix le 1^{er} août 1781⁵. Jeanne Marie Augier est née à Vesc probablement en 1784. Ils ont 8 enfants.

Examinons de plus près les actes de naissances de ces enfants. Leur fils aîné s'appelle Jean Pierre Barnier⁶ et il est né le 9 janvier 1811, dans son acte de naissance, une chose nous étonne : le déclarant. Habituellement, dans presque tous les actes de naissance le déclarant est le père de l'enfant ; or, le déclarant de cet acte est un certain Antoine Culiera qui déclare que Jean Pierre Barnier est le fils d'Antoine Barnier et Marie Augier.

Leur deuxième enfant s'appelle Jean Antoine, lui est né le 17 décembre 1813⁷. Ici aussi, ce n'est pas le père qui déclare son fils mais un certain Barthélemy Cuny, 34 ans qui, à partir de cet enfant, viendra déclarer successivement tous les bébés de Marie Augier.

Il déclare pour le petit Jean Antoine que « *marie augier femme de antoine Barnier son épouse legitime cest accouchée dans la maison de genevieve monnier (veuve Lombard) hameau des Chastan* ».

- pour Jeanne⁸ et Pierre Benjamin⁹, *que Jeanne marie augier, femme de antoine Barnier cest accouchée...*

- pour André Abel¹⁰ *que marie augier femme de antoine Barnier cest accouchée...*

- pour Jeanne¹¹ et Magdeleine (jumeaux) *un enfant jumeaux de sexe feminin né le jour d'hier ... de antoine Barnier et marie augier son épouse...*

- et enfin pour Barthelemi¹² *un enfant de sexe masculin né le jour d'hier à cinq heures du matin, de antoine Barnier et de marie augier son épouse...*

³ Etat Civil de Vesc Naissances (1839-1889) page 238

⁴ Etat Civil de Bouvières (1842-1890) page 148

⁵ RP Villeperdrix (1780-1792) page 12

⁶ Etat Civil de Vesc (An X-1812) page 326

⁷ Etat Civil de Vesc (1813-1822) page 11

⁸ Etat Civil de Vesc (1813-1822) page 78

⁹ Etat Civil de Vesc (1813-1822) page 201

¹⁰ Etat Civil de Vesc (1813-1822) page 291

¹¹ Etat Civil de Vesc (1823-1832) page 53

¹² Etat Civil de Vesc (1823-1832) page 180

Jean Antoine Barnier, le père, est décédé à Villeperdrix le 30 mars 1834¹³. Son acte de décès ne nous renseigne que sur son âge, 49 ans, et qu'il est propriétaire, marié avec Marie Augier.

Mais comment est-il possible que, dans les dénombremments indiqués, les patronymes des enfants Barnier aient changé ? Il n'y a pas eu de mariage entre Marie Augier et Barthelemy Cuny, parce que dans l'acte de décès de la veuve Barnier que le maire de Vesc, Claude Vincent Chastan, établit le 7 février 1850¹⁴, on lit qu'elle est la veuve de Jean Antoine Barnier et on ne trouve pas le nom de famille Cuny dans cet acte. Elle décède dans le hameau Combe de Marais.

Le Barthelemy Cuny que nous cherchons porte le nom de

Pierre Barthelemy Cuny dans son entier, né le 9 mars 1776¹⁵, il décède le 4 mai 1858¹⁶ et il est dit célibataire. Lui aussi décède à la Combe de Marais. L'âge indiqué dans les actes de cette personne correspond généralement avec l'âge que l'on peut calculer à partir de sa date de naissance.

Des 8 enfants de Jean Antoine Barnier et Jeanne Marie Augier seuls 2 se marient. Jeanne Marie Barnier se marie avec Jean Antoine Coutelier le 16 décembre 1843¹⁷ et son frère André Abel Barnier se marie avec Marie Rose Chancel. Dans leurs actes de mariage, on ne retrouve pas le patronyme Cuny, pourtant ils ont été considérés dans plusieurs dénombremments comme enfants de Barthelemy Cuny.

Goitre

En 1866, il y a beaucoup de goitreux à Vesc. Plus de 13% de la population est atteint de cette maladie. Dans un autre article concernant le dénombrement de 1851, nous avons déjà parlé de la cause de cette maladie : une carence en iode essentiellement.

L'iode se trouve dans certains endroits dans la terre. Quand l'iode est dissous dans l'eau, il est absorbé par des plantes. Dans le même article, nous avons comparé le nombre d'individus atteint du goitre à Vesc avec le nombre de personnes atteint du goitre dans les communes voisines :

	Goitre en 1851	Atteint de goitre	Habitants	%
Vesc		63	969	6,50%
Crupies		2	434	0,46%
Montjoux		11	537	2,05%
Comps		5	348	1,44%
Orcinas		0	115	0,00%
Bourdeaux		6	1435	0,42%

En 1866, le nombre de goitreux a considérablement augmenté pour atteindre 13% de la population de Vesc. Nous avons comparé les quartiers et hameaux sur ce point précis.

Voici les résultats des plus grands quartiers et hameaux en partant de l'idée que chaque hameau a ses propres cours d'eau ou sources ou puits.

Certaines choses perturbent une bonne comparaison : quelques familles ont déménagé d'un endroit à un autre à Vesc et, quand ils sont atteints de cette maladie, on n'est pas sûr du lieu où ils l'ont attrapée. Un autre problème est que quelques hameaux sont si peu peuplés que, quand un des 5 habitants est atteint, le hameau grimpe immédiatement vers un pourcentage de 20% de goitreux. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi les hameaux de plus de 40 habitants. Ensemble, ils représentent la moitié de la population.

Nom de hameau / quartier	Habitants	Goitreux	%
Village	202	32	16%
Les Audrans	60	15	25%
Les Chastans	45	6	13%
Combe de Garreau	47	7	15%
Paulier	52	2	4%
Pracoutel	54	10	19%
TOTAL	460	72	16%

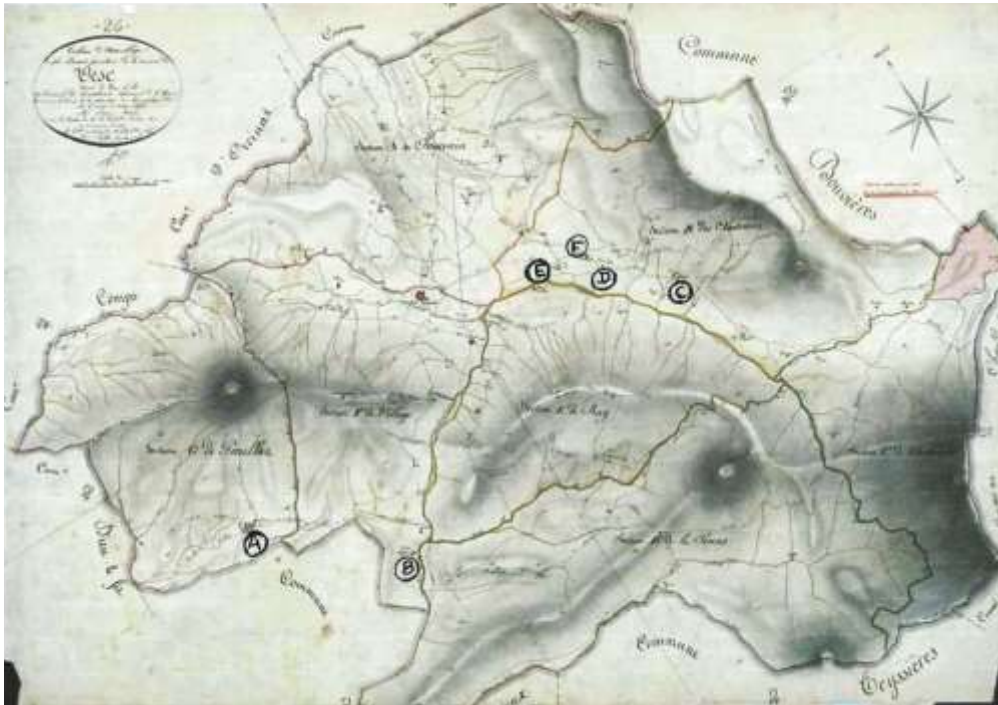
¹³ Etat Civil de Villeperdrix (1833-1842) page 33

¹⁴ Etat Civil de Vesc Décès (1839-1889) page 112

¹⁵ RP Vesc (1769-1780) page 78

¹⁶ Etat Civil de Vesc Décès (1839-1889) page 195

¹⁷ Etat Civil de Vesc (1843-1852) page 19



On voit que l'eau à Paulier semble être de bien meilleure qualité pour la santé que l'eau que l'on boit aux Audrans.

Le hameau de Paulier (A) est situé dans le sud de la commune de Vesc près de la commune de Montjoux comme la Viguière (B) (hameau dont le nombre d'habitants est trop restreint pour avoir un pourcentage de goitreux pertinent), ils ont un pourcentage bien plus bas que la moyenne des goitreux du village. Tandis que le quartier des Audrans (E), situé plutôt vers l'est, vers Bouvières pas

très loin du hameau de Luc (D), Coutelier (F) et du hameau de Chastan(C) a un pourcentage de malades bien plus élevé que la moyenne. Paulier et La Viguière d'un côté et les Audrans, Luc, Coutelier et les Chastans de l'autre côté sont séparés par un relief. La vraie cause de ces grandes différences se trouve probablement dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau, peut être souterrains, qui nourrissent les sources et les puits de ces hameaux.

I. Agriculture.	NOMBRE des exploitations.	CHEFS D'EXPLOITATION.				AGENTS, EMPLOYÉS ET OUVRIERS <i>Agriculteurs employés à l'année.</i>				DOMESTIQUES attachés		TOTAL des individus que le même fait vivre directement ou indirectement.
		Individus exerçant véritablement les professions ci-dessous.		Leur famille. Père, mère, femme ou mari, enfants et autres parents vivant de la profession ci-dessus et n'ayant pas d'autres moyens d'existence.		Individus exerçant véritablement les professions ci-dessus.		Leur famille. Père, mère, femme ou mari et autres parents vivant de la profession ci-dessus et n'ayant pas d'autres moyens d'existence.		une personne des deux catégories précitées.		
		1	2	3	4	5	6	7	8			
A. Propriétaires habitant leurs terres et faisant valoir soit eux-mêmes, soit par un régisseur ou maître-valet	146	128	18	167	291					30	12	609
B. Propriétaires vivant sur leurs terres qu'ils ont affermées. (Les classer dans la catégorie des individus sans profession, VIII, lettre A.)												
C. Régisseurs et maîtres-valets faisant valoir pour le compte d'un propriétaire absent	30	31		40	19					15	5	49
D. Fermiers (1)												
E. Colons et métayers (2)												
F. Journaliers et ouvriers agricoles de toute nature, employés temporairement, c'est-à-dire ne faisant pas partie du personnel permanent d'une exploitation (3)	28	24	6	5	20							59
G. Bûcherons et charbonniers	1	1								1		2
H. Maraîchers												
I. Jardiniers-pépiniéristes												
J. Jardiniers-fleuristes												
K. Fabricants d'engrais artificiel. (V. Industrie, II, n° 8, lettre D.)												
L. Géomètres-arpenteurs	1	1		1	1							4
M. Autres professions agricoles												
Total	202	181	24	213	333					26	19	600

Agriculture

En 1866, parmi les 933 habitants de Vesc, 820 personnes travaillaient dans l'agriculture. Il vaudrait mieux dire que 820 habitants dépendaient de l'agriculture, parce que, dans ces chiffres, sont inclus les enfants et les vieillards. Vesc connaît à cette époque 202 exploitations, 146 habitants sont propriétaires de leur exploitation, les autres travaillent pour un patron comme fermier, journalier ou

bûcheron. Comme on l'a vu pour les autres dénombremments, beaucoup d'exploitations ont des domestiques, au total 65. Au début de cet article, nous nous basions sur un autre nombre (57) car on dénombre des ouvriers agricoles, des employés de maison comme par exemple la bonne du curé et aussi parfois un enfant qui travaille dans la ferme familiale comme domestique.

RECENSEMENT DU BÉTAIL.																	
I. RACE CHEVALINE (1)				II. RACE BULLAIRE (2)			III. RACE OVINE				IV. RACE BOVINE						
Profits et pertes (de moins de 3 ans)	Quatre	Sept	TOTAL	Jeune	Adulte	TOTAL	Jeune	Adulte	Jeune	Adulte	TOTAL	Jeune de 2 à 3 ans	Jeune de 3 à 4 ans	Jeune de 4 à 5 ans	Adulte	TOTAL	TOTAL
2	7	7	14	1	15	16		1	4	5					61	1	62
V. RACE OVINE						VI. RACE PORCINE					VII. RACE ÉQUIPE				VIII. NOMBRE DES ÉQUIPES (d'attelages)		
		Bœufs	Bœufs	Moutons	Agneaux	TOTAL	Porcs	Truies	Coûtes	Coûtes de lait	TOTAL	Bœufs	Chèvres	Chèvres	TOTAL	TOTAL	
Bœufs		30	476	4079	1125	4079		31	146	177	326	6	433	49	411	411	

Le dénombrement de 1866 nous donne aussi des renseignements à propos du bétail et nous indique le nombre d'animaux de ferme à cette époque. Les animaux les plus nombreux à Vesc sont de toute évidence de la race ovine (4079). Toutes ces bêtes devaient être soignées et gardées et cela explique le nombre de bergers et de bergères ; les chèvres aussi demandaient de la main-d'œuvre.

Nous voyons aussi que le nombre de chevaux est très limité et, en général, pour labourer, les exploitants devaient plutôt se servir de bœufs. Mais il n'y avait pas de bœufs ni de béliers ni de boucs ni de mules dans chaque ferme. Donc, il devait exister un système d'entraide et de troc pour pouvoir labourer mais aussi pour pouvoir produire par exemple des agneaux et des chevreaux.

Christine GARAUD et Richard TROOST

Familles protestantes à Tulette

– Les Bernard (1^{re} partie)



Le village de Tulette

En remontant ma généalogie depuis le XIX^e siècle sur Suze-la-Rousse et ses environs, j'ai été amené à m'intéresser à plusieurs branches sur Tulette qui se sont avérées protestantes. Si les registres paroissiaux catholiques sont presque complets, les registres des pasteurs de Tulette au XVII^e siècle ne nous sont pas parvenus, mais les minutes des notaires sont suffisamment riches pour permettre de se faire une petite idée de leur vie.

Ragonde Jacquier naît vers 1590, probablement à Gigondas, fille d'André Jacquier, greffier de Gigondas, et de Jeanne Magnan, sœur d'Esprit Magnan, notaire de Tulette. Ses parents se sont mariés le 15/01/1588 à l'Église catholique de Tulette¹. Elle a un frère Guillaume présent à son mariage en 1610.

Ragonde Jacquier

André Jacquier est mort avant le 11/02/1610, date à laquelle Ragonde Jacquier épouse Esprit Tarjon, de Tulette, de Religion Réformée, par un contrat de mariage devant Esprit Magnan, son oncle, notaire de Tulette :

Contrat de mariage²

entre honorable fils Esprit Tarjon, fils d'Esprit Tarjon & Yzabeau Athoine du présent lieu de Tulette en Dauphiné, d'une part et [...] fille Ragonde Jacquier fille de feu maitre André Jacquier & Jeanne Magnane, dudit Tulette, d'autre part [en présence] de Esprit Tarjon & Yzabeau Anthoine, père & mère dudit époux, et de Jean de Gaudrègue & Jeanne Magnan, beau-père et mère de ladite épouse, et autres de leurs parents et amis... promettent l'un à l'autre de se prendre pour époux devant le pasteur...

Ragonde Jacquier, épouse future, constitue...

Guill[aum]e Jacquier, fils et héritier au [père] de la future épouse [...] promet à la future épouse, sa sœur, le legs fait par son feu

père dans son dernier testament...

Jeanne Magnan, constitue en dot à ladite Ragonde Jacquier, sa fille, la troisième [coupé probable] partie de tout et chacun de ses biens, 300£ à la célébration du mariage, le reste après son décès

[donation par les parents du marié à celui-ci]

l'époux futur, donataire payera à Claude Tarjon³, fille majeure en situation de dot, ce qui a été donné dans la donation faite à Guillemette Tarjon, son autre fille [sœur] au contrat de mariage d'avec André Aurel reçu par mois notaire

Fait audit Tulette, dans la maison du sieur de Gaudrègue.

Jeanne Magnan a dû se convertir à la Religion Réformée lors de son remariage à Jean de Gaudrègue ; nous ignorons si Ragonde Jacquier s'est convertie alors ou lors de son propre mariage.

Esprit Tarjon et Ragonde Jacquier auront deux enfants qui atteindront l'âge adulte :

- ♦ Jean Tarjon qui fait son testament⁴ le 20/09/1635 et n'est pas cité au contrat de mariage de sa sœur le 5 mai 1637,

Tarjon

- ♦ Jeanne Tarjon, qui épouse par contrat de mariage⁵ du 5/05/1637 à Tulette Simon Dupont de Montélimar et meurt avant 1647, laissant un fils, Jean.

Jeanne Tarjon

¹ AD26 5Mi360R2 v33 hd

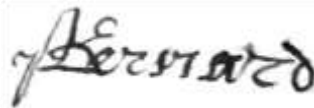
² AD26 2E7942/2Mi4737 début de liasse ; certaines parties manquantes ont été reconstituées

³ Marcel Calvier, un autre de mes ancêtres l'épousera en premières nocces, le 27/09/1617 à l'Église Catholique de Tulette (AD26 5Mi360R2 v66 md), elle est décédée deux ans après.

⁴ AD26 2E7989/2Mi4781 f214 - notaire Gabriel Mutonis à Tulette (1635)

⁵ AD26 2E7963/2Mi4755 nf - notaire Gabriel LUTON à Tulette (1636-1648)

Veuve, Ragonde Jacquier épouse par contrat de mariage⁶ devant Jean Achard, notaire de Tulette le 23/03/1624, Pierre Bernard de Courthézon, en Principauté d'Orange :



entre monsieur Pierre Bernard, fils de feu sieur Mathieu Bernard et de demoiselle Anne de Philippon de la ville de Courthézon... et demoiselle Ragonde Jacquier, fille de feu le sieur André Jacquier et de honnête Jeanne Magnan, habitant de la ville de Tulette...

le sieur Pierre Bernard procédant avec l'aide et assistance du sieur François Bernard, son oncle paternel, Monseigneur Jean de Restaurand, contrôleur pour le Roy au bureau de la ferme, établi au Pont Saint Esprit, aussi son oncle & aussi de Monseigneur Etienne de Restaurand, son cousin, Monseigneur Jacques de Guet docteur, Messire Gabriel Reynaud, André Corrège, fils d'Antoine, ses cousins et François Gontard, et autres parents et amis...

ladite demoiselle Ragonde Jacquier, procédant aussi avec l'aide et assistance de Monsieur Pierre Magnan, docteur en droit, Juge audit Tulette, monsieur Jean Magnan, [...] et greffier, ses cousins, honnête Jean Magnan, son oncle, maître Jean Amarnier, son cousin, avec l'assistance aussi de noble Jean de Saussure, seigneur de Saint Esprit, noble Pierre de Saussure, seigneur de Chamette, ses neveux, et plusieurs autres de leurs parents et amis

promettent de se prendre pour époux en l'Eglise Réformée [la mariée constitue en dot ses biens & droits - bijoux nuptiaux 150£]

fait audit Tulette dans la maison des hoirs à feu Esprit Tarion, enfants du premier lit de la future épouse en présence de Michel Durieu, maître Gabriel Luton [notaire à Tulette], ainsi que monsieur Gabriel Bonte, ministre [pasteur]

Pierre Bernard, baptisé⁷ le 7/02/1588 au temple de Courthézon, est né dans une famille de protestants de Courthézon ; son ascendance maternelle est à Orange où son grand père maternel Laurent Philippon, avocat et professeur de droit, est mort dans un massacre⁸ de protestants en février 1571.

Ce couple, marié plutôt tardivement, lui ayant 36 ans et elle entre 30 et 35 ans, aura six enfants, tous nés et baptisés protestants à Courthézon, entre 1625 et 1635 dont 5 survivront et 4 se marieront. Ils meurent assez précocement puisque Ragonde Jacquier, veuve, refait son testament le 17 janvier 1640 chez maître Gabriel Mutonis, notaire à Tulette :

Testament⁹

en personne demoiselle Ragonde Jacquier, veuve en secondes noces de feu Pierre Bernard, de Courthézon, à présent habitante du présent lieu de Tulette,

comme une bonne chrétienne catholique apostolique réformée, recommande son âme à Dieu...

sépulture au cimetière de ceux de ladite religion réformée dudit Tulette...

lègue à l'Eglise Réformée 2 eymines de [...] payables incontinent après sa mort...

à Jeanne Tarjonne, sa fille de feu Esprit Tarjon, son premier mari, par droit de legs et insinuation héréditaire, la somme de 100£ [...] en sus de son héritage paternel...

à Isabeau, Marie, Marthe & Anne Bernard, ses filles dudit feu sieur Pierre Bernard son second mari, et à chacune d'elles la somme de 300£ payable par son héritier ci-après nommé, lorsqu'elles viendront à se colloquer en mariage, et cependant veut et entend ladite testatrice que son héritier supporte la pension desdits legs [pour] ses filles à raison de 5% héritier universel Jean Bernard, son fils de feu le sieur Pierre Bernard...

ladite testatrice entend que ledit Jean Bernard, futur héritier, ne puisse faire aucune chose, sur l'administration de ses biens, avant l'âge de 25 ans, sans l'avis, conseil et assistance du sieur Jean de Gaudrègue, son beau-père et du sieur [Simon] Dupont, son beau-fils,

fait dans la maison d'habitation du sieur de Gaudrègue, dans laquelle la testatrice est gisante, en présence de Charles Monteil, Claude Timbre, Etienne Bredieu, André Marie, ménagers, habitants dudit Tulette, André Barnier de Suze, Georges Morel de Bouchet, Paul Henri & Jean Gibert, aussi habitants de Tulette

Après la mort de leur deux parents, les enfants ont dû être pris en charge par leur grand-mère maternelle, Jeanne Magnan, qui apparaît dans deux actes en 1642¹⁰ et 1643¹¹, mais décède avant 1652 et probablement avant le mariage de Marthe Bernard.



- ◆ Marthe Bernard, baptisée le 12/02/1631 à l'Eglise Réformée de Courthézon¹², épouse à Tulette par contrat de mariage du 4/04/1650¹³ Moïse Vieux, cordonnier à Tulette, de Religion Réformée. Leur descendance n'est pas connue. Elle est décédée entre 1694 et 1701.
- ◆ Marie Bernard, sœur jumelle de la précédente, citée en 1640 est décédée ab intestat avant 1652.
- ◆ Anne Bernard, baptisée le 7/02/1635 à l'Eglise Réformée de Courthézon¹⁴, avec son demi-frère Jean Tarjon pour parrain, épouse par contrat de mariage du 18/11/1652¹⁵ à Tulette Jean Goude, cordonnier de Religion Réformée.

⁶ AD26 2E12401 f65 - notaire Jean Achard à Tulette (1624)

⁷ AD84 web Baptêmes Eglise Réformée juillet 1576-juillet 1594 f7 v8 hd

⁸ La principauté d'Orange de 1470 à 1580 : une société en mutation, W. F. Leemans, Elisabeth Leemans, Uitgeverij Verloren, 1986, Volume 1 p.91

⁹ AD26 2E7994/2Mi4786 f27 - notaire Gabriel Mutonis à Tulette (1640)

¹⁰ AD26 2E12411/2Mi6596 f102 - notaire Jean ACHARD à Tulette (1641-1643) : Quittance & amortissement de pension

¹¹ AD26 2E12411/2Mi6596 f233 - notaire Jean ACHARD à Tulette (1641-1643) : Obligation & acquêt

¹² AD84 Baptêmes Courthézon Eglise Réformée (1624-1649) f112 v10 hd

¹³ AD26 2E7965/2Mi4757 f74 - notaire André BOUVIER à Tulette (1650-1651)

¹⁴ AD84 Baptêmes Courthézon Eglise Réformée (1624-1649) f115 v13 hd

¹⁵ AD26 2E7966/2Mi4758 f276 - notaire André BOUVIER à Tulette (1652-1653)

Jean Goudé, cordonnier, fils de feu Pierre Goudé & Marie Moureau, quand vivaient de Tulette, et honnête fille Anne Bernard, de feu le sieur Pierre Bernard et demoiselle Ragonde Jacquier, originaire du lieu de Courthézon, diocèse d'Avignon, habitant le présent lieu de Tulette...

ledit [Jean] Goudé, assisté de Jeanne Philibert, sa grand-mère, des sieurs Daniel Moureau [et] David Moureau, ses oncles et beaucoup d'autres...

et ladite Anne [Bernard] de la licence et autorisation du sieur Jean Bernard, son frère, du sieur Moïse Vieux, son beau-frère, conviennent de se prendre pour époux selon la forme de la Religion Prétendue Réformée...

[la mariée] se constitue en dot tous et chacun de ses biens 75£, 100£ monnaie du Comtat à elle léguées par la feu demoiselle [Ragonde] Jacquier, sa feu mère, en son dernier testament reçu par feu Gabriel Mutonis, notaire quand vivait dudit Tulette, 50£ données par feu demoiselle Jeanne Magnan, son aïeule maternelle, [selon] acte reçu par maître Antoine Pelissier, aussi notaire dudit Tulette,

35£ par droit de succession ab intestat de feu Marie Bernard sa sœur,

450£ à elle léguées par feu le sieur Jean Tarjon, son frère utérin, en son dernier testament reçu par ledit feu maître [Gabriel] Mutonis,

100£ léguées par feu le sieur Jean de Gaudrèque, son aïeul d'alliance, aussi reçu par ledit feu maître [Gabriel] Mutonis...

joyaux nuptiaux 60£...

établi en sa personne Jean Bernard, frère de ladite Anne, comme héritier de feu demoiselle [Ragonde] Jacquier, promet de payer 425£ au futur époux [...] 75£ des droits de ladite feu Marie Bernard [...] le jour de la célébration dudit mariage ladite Jeanne Philibert, [veuve] délaissée à feu Antoine Baume [?], aïeule maternelle du futur époux donation...

Ils auront au moins deux fils qui abjureront avec eux à Tulette entre le 16 et le 27/10/1685¹⁶.

Ces abjurations ne semblent pas avoir changé leurs pratiques, comme l'écrit le curé de Tulette lors de leurs décès :

Le 2/07/1697¹⁷ Charles Homuey¹⁸, Sainte-Foy, procureur du présent lieu de Tulette, ancien catholique, est venu chez moi pour m'avertir que son parent Jean Goudé, nouveau converti, mari d'Anne Bernard, aussi nouvelle convertie, était mort et de l'enterrer au Cimetière, auquel j'ai demandé 1^o) s'il était mort d'un accident, et il m'a répondu que non, mais qu'il y avait un mois qu'il trainait 2^o) s'il avait demandé pendant mon absence de se confesser ou bien s'il s'était confessé pendant sa maladie, étant certain qu'il ne fréquentait point l'église et il m'a été répondu qu'il ne s'était ni confessé, ni avait demandé de se confesser, alors je répondis que puisqu'il était mort sans prêtre, qu'on l'enterrerait bien sans prêtre et qu'étant mort, selon les apparences hors de l'église, je ne pourrais l'ensevelir dans un lieu saint, sur quoi ledit Sainte-Foy se retira et le même jour, sur la minuit, selon qu'il me fut rapporté, le corps mort fut porté et enseveli dans le jardin de Marthe, lieudit La Pissarelle, en présence de messieurs Guillermin, Patonier, Piellat, Lombard, Goudé, fils du défunt, nouveaux convertis, et messieurs Sainte-Foy, parent & Claude Mansy, anciens catholiques.

Le 11/01/1713¹⁹, est décédée sans sacrements Anne Bernard, veuve de Jean Goudé, et a été ensevelie le lendemain sur les cinq heures du matin dans un petit jardin, lieu de la Pissarelle en présence de Monsieur Sainte-Foy et Joseph Martin, anciens catholiques, avec Jean Goudé, son fils.

Leur fils Jean Goudé aura 9 enfants à Tulette (1691-1709). A son décès, à Tulette le 31/12/1736²⁰, le prêtre note "A déclaré qu'il voulait mourir dans la religion où son père l'avait élevé".

Anne Bernard, baptisée le 3/12/1628 à l'Église Réformée de Courthézon²¹, se marie plus tardivement, mais avec un catholique. Elle épouse le 9/02/1655²² à l'Église de Tulette, Pierre Homuey, dit Sainte Foy. Ils ne font un contrat de mariage à Tulette, que le 25/10 suivant²³, sans présence de sa famille à elle :

mariage fait et solennisé en l'Église Catholique Apostolique et Romaine, neuf mois [plus tôt] ou environs, ainsi qu'ils ont dit entre

Pierre Homuey, fils de feu le sieur André & Claude Bouschet, du présent lieu de Tulette

et demoiselle Izabeau Bernard, fille de feu le sieur Pierre Bernard et demoiselle Ragonde Jacquier, habitant quand vivaient du lieu de Courthézon, diocèse d'Avignon, icelle demoiselle Bernard habitant depuis longtemps du lieu de Tulette,

ladite Bernard s'est constitué et constitue en dot tous et chacun de ses biens, droits... 700£...

Témoin : Michel Chambon

Ils auront 6 enfants à Tulette dont deux fils, Charles et Nicolas Homuey, qui seront très présents auprès de leurs oncles, tantes ou cousins nouveaux convertis après 1685.

Les sœurs Bernard ne savent pas signer, contrairement à leur mère, leur grand-mère maternelle et leur demi-sœur Jeanne Tarjon ; le décès prématuré de leurs parents a dû contrarier leur éducation.

Le mariage d'Elisabeth Bernard avec un catholique a dû être mal vécu par son frère, ses sœurs et ses beaux-frères, qui n'apparaissent pas au contrat de mariage passé près d'un an après le mariage

Une seconde partie sera consacrée à la vie et à la descendance de Jean Bernard (1625-1680), leur frère aîné, apothicaire à Tulette, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685.



Alain LAFONT

¹⁶ AD26 5Mi530R3 v109 hd - BMS Tulette

¹⁷ AD26 5Mi530R3 v171 bd

¹⁸ Fils d'Elisabeth BERNARD et donc neveu par alliance du défunt

¹⁹ AD26 5Mi360R4 v73 mg

²⁰ AD26 5Mi360R6 v58 bg

²¹ AD84 Baptêmes Courthézon Église Réformée (1624-1649) f110 v8 hg

²² AD26 5Mi360R2 v331 hd

²³ AD26 2E7967/2Mi4759 f497 - notaire André BOUVIER à Tulette (1653-1655)

Les dossiers de naturalisation



Les Archives nationales - L'hôtel de Rohan

Pour demander à réserver et à consulter les dossiers de naturalisation aux Archives nationales, il est indispensable d'en connaître les cotes. Pour rendre l'utilisateur plus autonome, les Archives se sont attachées à simplifier les outils de recherche. Il faut bien l'avouer, c'était absolument nécessaire ! Dans cet objectif, un gros travail de saisie, de numérisation et d'indexation (le tout publié dans la salle des inventaires virtuels) est en cours.

Ayant eu à consulter des dossiers de naturalisation, il y a plusieurs années, et ayant trouvé la démarche plutôt compliquée, je m'attendais à une réelle simplification au vu de l'enthousiasme dont font preuve les auteurs de l'article sur les dossiers de naturalisation dans *Mémoire d'avenir n° 33 de janvier et mars 2019*, édité par les Archives nationales.

Avant de poursuivre, vous devez savoir que pour réserver et consulter un dossier de naturalisation, il faut rechercher et fournir la cote du dossier et celle du carton ; le personnel des Archives ne le fera pas pour vous. Ces cotes sont actuellement en ligne de 1803 à 1973.

L'enthousiasme étant contagieux, je me suis immédiatement lancée dans la rédaction du tuto ci-dessous... j'ai rapidement déchanté ! En effet, si trouver la cote du dossier est absolument génial, en quelques secondes vous l'obtenez, c'est un peu comme le parcours du combattant pour la cote du carton dans lequel il est rangé. Néanmoins, soyez patient et même obstiné ! Vous finirez de clic en clic (ils sont nombreux) par l'obtenir sans bouger de votre fauteuil, mais je ne suis pas certaine qu'à la fin vous soyez d'humeur sereine.

Avant toute chose, ouvrez la page d'accueil du site : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/> qui va vous permettre d'accéder à la « **Salle des Inventaires Virtuels** », appelé communément « **SIV** ».

Rechercher la cote du dossier de naturalisation

- ◆ cliquez sur « **Faire une recherche** », puis sur « **Salle des Inventaires Virtuels** » (SIV)



- ◆ Saisissez **le nom et le prénom** de la personne dont vous recherchez le dossier de naturalisation et cliquez sur la loupe pour lancer la recherche



- ◆ Les résultats s'affichent : ce moteur de recherche interroge toutes les ressources des Archives contenant ce nom et ce prénom, et pas seulement les dossiers de naturalisation.
- ◆ Faites dérouler la liste
- ◆ L'affichage d'un décret se présente ainsi :



- ◆ Cliquez sur le bouton en bas à droite « **Voir tous les résultats dans l'inventaire** ».

- ◆ Le descriptif du décret s'affiche...



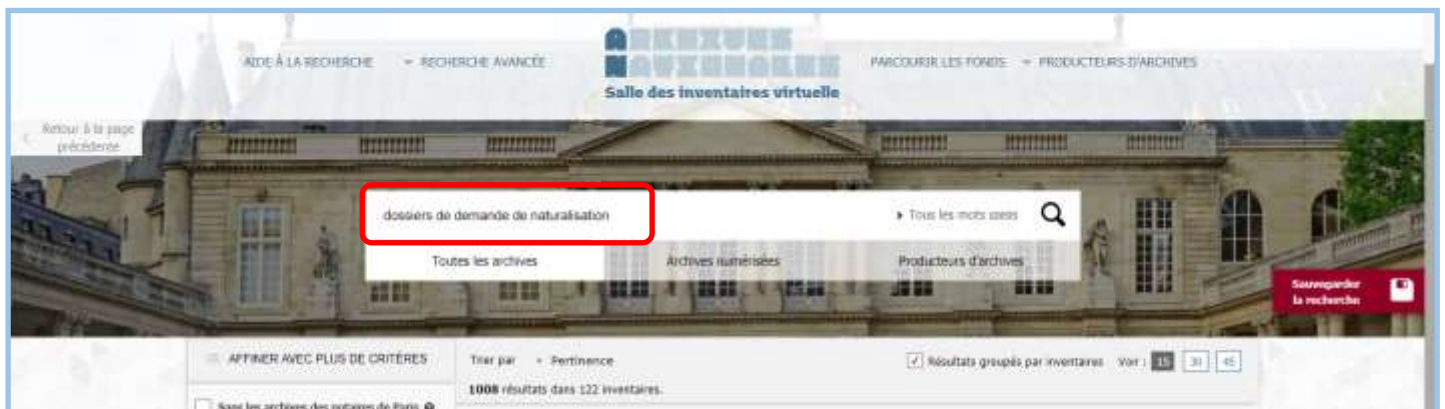
- ◆ Dans la fenêtre, vous aurez les informations concernant la personne dont vous recherchez le dossier de naturalisation, soit pour cet exemple :
 - L'année du décret de naturalisation
 - La cote du dossier, ici : « **2322 X 19** » (numéro du dossier à consulter en sous-série BB/11)
 - Le nom et le prénom
 - Les photos des archives numérisées
 - La description : date et lieu de naissance, profession, prénom et nom du conjoint, commune de résidence
- ◆ Relevez l'intégralité du numéro de dossier : sous la forme « *chiffres X l'année de naturalisation* »

Rechercher la cote du carton (dans lequel se trouve le dossier)

Sur la page de la salle des inventaires virtuels, vous allez rechercher dans l'inventaire de la sous série BB/11.

Attention ! Ne vous précipitez pas car vous ne pourrez pas retourner à la page précédente. Il vous faudra recommencer au tout début !

- ◆ saisir « **dossiers de demande de naturalisation** » dans le champs de recherches sur la page de la « **Salle d'Inventaires Virtuels** »



- ◆ Pour les années de 1803 à 1930, choisir la 1^{re} proposition « *Naturalisations, admissions à domicile, réintégrations dans la qualité de Français, autorisation de servir ou de se faire naturaliser à l'étranger...* »
- ◆ Pour les années de 1931 à 1973, choisir « *Naturalisations par décret et par déclaration. Dossiers individuels de demandes ouverts entre 1931 et 1973* »

- ◆ Cliquez sur « **Voir tous les résultats** »
- ◆ Faites défiler les résultats jusqu'à la date que vous recherchez, ici « **1919** »

- ◆ Cliquez sur « **Voir le détail** »
- ◆ L'inventaire de l'année demandée s'affiche...

- ◆ Recherchez dans la liste la ligne qui correspond au numéro de dossier que vous avez relevé, ici « **2322 X 19** »

INVENTAIRE - Cotes : BB/11/1-BB/11/133391/10

Naturalisations, admissions à domicile, réintégrations dans la qualité...

Information sur l'inventaire

dossiers de demande de naturalisation

1 résultat dans l'inventaire :

Année 1919

- Dossiers n° 1 X 19 à 50 X 19
- Dossiers n° 51 X 19 à 100 X 19
- Dossiers n° 101 X 19 à 150 X 19
- Dossiers n° 151 X 19 à 200 X 19
- Dossiers n° 201 X 19 à 250 X 19
- Dossiers n° 251 X 19 à 300 X 19
- Dossiers n° 301 X 19 à 350 X 19
- Dossiers n° 351 X 19 à 400 X 19
- Dossiers n° 401 X 19 à 450 X 19
- Dossiers n° 451 X 19 à 500 X 19
- Dossiers n° 501 X 19 à 550 X 19

Cotes : BB/11/6965-BB/11/7106 1919

Année 1919

Cotes : BB/11/7001 1919

Dossiers n° 2201 X 19 à 2250 X 19

Cotes : BB/11/7002 1919

Dossiers n° 2251 X 19 à 2300 X 19

Cotes : BB/11/7001-BB/11/7002 1919

Dossiers n° 2301 X 19 à 2400 X 19

Cotes : BB/11/7003 1919

Dossiers n° 2401 X 19 à 2450 X 19

Cotes : BB/11/7004 1919

Dossiers n° 2451 X 19 à 2500 X 19

Cotes : BB/11/7005 1919

Dossiers n° 2501 X 19 à 2550 X 19

Voir la suite

- ◆ Cliquez sur « **Voir le détail** »
- ◆ Le numéro du carton contenant le dossier s'affiche, ici il y en a deux : « **BB/11/7001 et BB/11/7002** »

INVENTAIRE - Cotes : BB/11/1-BB/11/133391/10

Naturalisations, admissions à domicile, réintégrations dans la qualité...

Information sur l'inventaire

dossiers de demande de naturalisation

1 résultat dans l'inventaire :

Dossiers n° 2301 X 19 à 2400 X 19

Dossiers n° 2401 X 19 à 2450 X 19

Dossiers n° 2451 X 19 à 2500 X 19

Dossiers n° 2501 X 19 à 2550 X 19

Dossiers n° 2551 X 19 à 2600 X 19

Dossiers n° 2601 X 19 à 2650 X 19

Dossiers n° 2651 X 19 à 2700 X 19

Dossiers n° 2701 X 19 à 2750 X 19

Dossiers n° 2751 X 19 à 2800 X 19

Position dans l'inventaire :

Année 1919 (BB/11/6965-BB/11/7106)

Cotes : BB/11/7001-BB/11/7002 1919

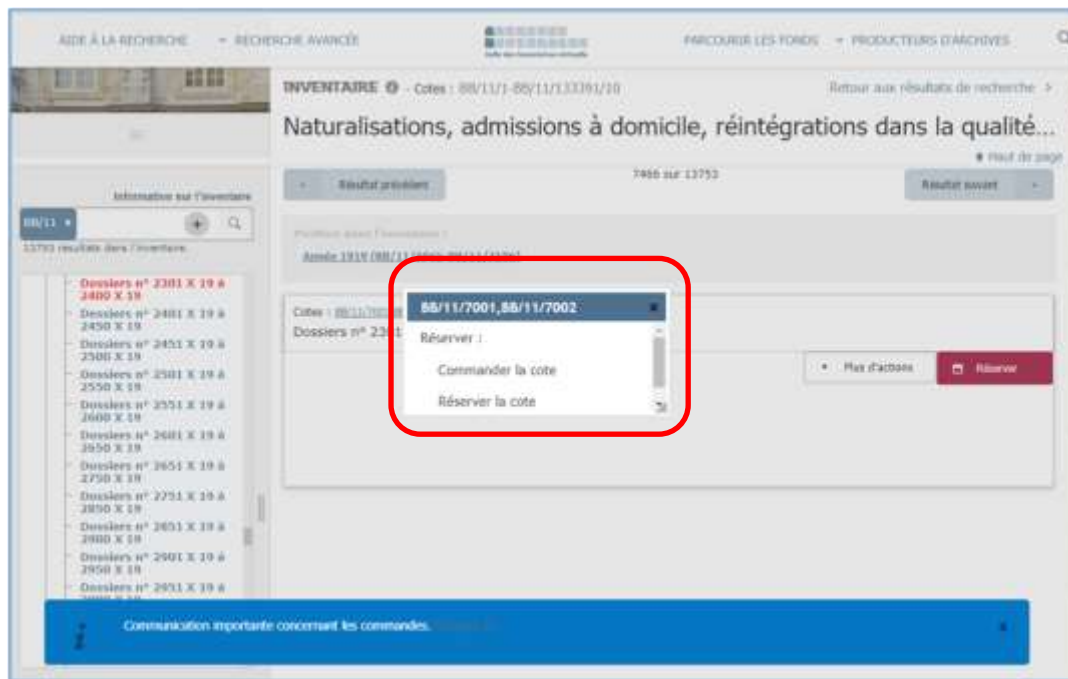
Dossiers n° 2301 X 19 à 2400 X 19

Plus d'actions

Réserver

- ◆ Vous avez désormais tous les éléments pour demander la consultation du dossier : le numéro de dossier et la cote du ou des cartons

- ◆ En cliquant sur la cote, il est possible de réserver immédiatement si vous êtes inscrit.
- ◆ Si vous ne l'êtes pas, vous êtes invité à créer un compte.
- ◆ Le délai entre votre réservation et la mise à disposition du dossier souhaité est de dix jours environ. La consultation est limitée à 5 dossiers/personne/semaine.
- ◆ Les dossiers de naturalisation de 1802 à 1973 sont consultables sur le site de Pierrefitte-sur-Seine [métro ligne 13, station Saint-Denis Université].



J'espère ne pas vous avoir perdu en chemin... J'ai moi-même failli m'y perdre !

Les Archives nationales poursuivent les travaux de simplification des recherches pour les usagers. Y aurait-il à l'avenir des améliorations concernant l'ergonomie du site ? C'est à souhaiter !

Marie-Claire DEBOUVERIE

Sources

Dossiers de naturalisation : du nouveau !, Annie Poinot, Thomas Lebée et Céline Delétang, MÉMOIRE D'AVENIR, Archives nationales, n° 33 - janvier-mars 2019, page 15,
Site des Archives nationales : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr>

Les volontaires drômois des Brigades internationales (suite et fin)



La 11^e Brigade internationale à Madrid le 8 novembre 1936

Les deux derniers brigadistes dont les noms ont été relevés dans les archives des Brigades (Cf. le n° 96 de la Lettre) sont Vincent Selles et Fernand Salle. Le premier n'est pas né dans la Drôme, mais il y a vécu un certain temps et le second est né à Sèderon, mais il y a peu vécu. Ils sont très différents l'un de l'autre, puisque Vincent n'a que 17 ans lorsqu'il part pour l'Espagne et est libre de tout engagement ; Fernand a 35 ans, est marié et a quatre enfants. Ils ont en commun une tradition familiale d'opinions antifascistes.

Vincent Selles

Il est né à Lyon le 29 novembre 1918 dans une famille ouvrière dont les opinions sont ouvertement antifascistes. Après des études primaires, il entre dans une école de mécanique à Lyon et y reste jusqu'à ses 17 ans. Ses lectures l'amènent en 1935 à adhérer à la Jeunesse communiste et à faire partie de la cellule du 5^e arrondissement de Lyon. L'année suivante, il s'inscrit à la CGT. En 1936, célibataire, il est domicilié rue Alibate-Abreuvoir à Bourg-de-Péage dans la Drôme. Bien que très jeune, il n'a pas encore 17 ans, il décide de s'engager dans les Brigades internationales pour combattre le fascisme et rejoint l'Espagne par le train. Arrivé le 30 octobre 1936, il est affecté comme simple soldat C.M. du 2^e Bataillon de la XI^e Brigade Internationale.

Le 25 février 1938, il est muté à la XIV^e BI, 2^e Bataillon Vaillant-Couturier, 1^{re} Compagnie. Ce bataillon porte ce nom en hommage au rédacteur en chef de L'Humanité, mort le 10 octobre 1937. Il est formé en catastrophe en mars 1938, devant la grande offensive rebelle sur le front d'Aragon. De la mi-mars à la mi-avril 1938, Vincent participe avec son bataillon à l'offensive sur le front d'Aragon qui se termine en débandade. Il prend part notamment aux batailles de Madrid, Guadalajara, Jarama, Cuesta de

la Reina, Brunete, Caspe. Il reste pendant deux ans tireur de fusil mitrailleur dont il prend grand soin. Sa formation de mécanicien lui est fort utile.

En juillet 1938, sur le front, il adhère au Secours Rouge International (SRI). Les volontaires des Brigades ne font pas que se battre, ils sont aussi solidaires du peuple espagnol. Certains donnent une partie de leur solde pour venir en aide à la population, notamment aux enfants, d'autres organisent des distributions de jouets et de vêtements, d'autres encore patronnent un service hospitalier pour les enfants.

Le 10 juillet 1938, il rédige sa biographie de militant pour son adhésion au Parti Communiste Espagnol. Le document rédigé en espagnol comporte cinq pages et soixante-cinq questions. C'est le seul document qui nous éclaire sur sa vie et qui soit de sa main.

Le 20 octobre 1938, le commissaire politique de la brigade rédige un rapport élogieux : *Venu à 17 ans en Espagne, il est toujours resté tireur d'une arme automatique. Très intéressé aux choses militaires. En ligne, il s'est préoccupé que de la position et de la propreté de son fusil mitrailleur. Un excellent soldat, très courageux... Il est intéressé par les questions politiques.*

Il est attaché au PC et essaie de s'instruire... Son activité politique de juin à septembre 1938 a été nulle du point de vue politique. Il nous rendait service en tant que secrétaire des activistes de sa section, tâche qu'il prenait très au sérieux.

Selon un commissaire politique, il est jugé comme très

discipliné, sérieux et faisant preuve de sang-froid et d'un courage admirable. Un excellent camarade avec lequel tout le monde est en bons termes.

Rentré en France et installé à Romans, il a 20 ans et l'armée française ne l'oublie pas : il est appelé pour effectuer son service militaire. Qu'est-il ensuite devenu ?

Le 26 janvier 1839, Barcelone est tombée aux mains des franquistes. Les Républicains fuient l'Espagne et marchent vers la frontière française. Un million d'Espagnols vont se réfugier en France. Beaucoup seront internés dans les camps installés dans le sud-ouest.



Jean Louis Fernand Salle

Il est né le 14 février 1901 à Séderon (Drôme), mais sa famille est originaire de La Roche-Canillac en Corrèze. Son père Louis est gendarme et sa mère Jeanne Marie Angèle Sirayzol est mère au foyer. Ils retourneront vivre à la Roche-Canillac où Louis décèdera en 1939. Fernand a une sœur aînée Rachel née à la Roche-Canillac.

Fernand obtient son Certificat d'Études Primaires. En résidence à Tulle en 1919, il fait son service militaire et suit les cours du 1^{er} degré. Il mesure alors 1,66 m, a les cheveux châtain et les yeux marron. Il s'engage pour 5 ans dans l'infanterie coloniale. Il participe à la guerre du Levant et est nommé adjudant chef. Il voit son grade cassé pour « travail antimilitariste ». C'est lors de ce conflit qu'il s'éveille à la vie politique.

Revenu s'installer auprès de ses parents à la Roche-Canillac en Corrèze, il exerce les métiers de cultivateur et de scieur. Il se marie et a quatre enfants.

Il s'inscrit au syndicat des paysans travailleurs. En janvier 1928, il adhère au Parti Communiste dont il devient secrétaire de cellule et de rayon de 1928 à 1936. En 1929, il participe au congrès national du parti à Saint-Denis (Seine-St-Denis) en tant que délégué pour la région limousine et au congrès national des paysans travailleurs à Montluçon (Allier). Il lit l'Humanité et Le Travailleur, et écrit des articles pour ces deux journaux. De plus, il complète son instruction politique en lisant des auteurs comme Lénine, Marx, etc.

Lorsqu'il informe son père de son départ pour l'Espagne, celui-ci, sympathisant du Parti Communiste, est, selon ce

que Fernand écrit dans sa biographie, *complètement d'accord de mon départ pour l'Espagne.*

Arrivée en Espagne le 4 janvier 1937, il est affecté à la XI^e Brigade Internationale 2^e Bataillon « Commune de Paris », et devient chef d'un groupe franc chargé des coups de main, de distribution de tracts dans les lignes fascistes, d'enlèvement de poste ennemi... Il participe aux combats de Jarama où il est blessé à la jambe par une balle explosive en allant secourir un camarade blessé. Hospitalisé à Madrid puis à Murcie, il adhère au Secours Rouge International (SRI). Bien que sa blessure lui assure une place dans les services auxiliaires, il préfère retourner au front avec la XIV^e BI, son bataillon y ayant été versé. Jusqu'en septembre 1937, il se bat sur le front de Santa-Maria de la Cabeza.

De 28 septembre au 18 novembre 1937, il bénéficie d'une permission et rentre chez lui à la Roche-Cornillac. Il en profite pour poursuivre ses activités politiques en créant une cellule du parti.

Puis, il retourne en Espagne où il est pour la deuxième fois blessé et hospitalisé en mai 1938 aux combats sur l'Ebre.

Il rentre ensuite chez lui en Corrèze, mais il éprouve quelques difficultés à se réinsérer. Le 11 décembre 1938, il écrit à Henri Rol-Tanguy : *Tu sais que je suis rentré comme inutile total avec un convoi de blessés le 12 septembre 1938. Paris avait donné des ordres au comité d'aide au peuple espagnol pour me verser 18 francs par jour.*

Or, le comité d'ici n'a pas les fonds nécessaires. J'ai une femme et quatre gosses, et bientôt un cinquième. Je n'ai pu trouver du travail correspondant à mes infirmités. Cela veut dire que je n'ai pas essayé de travailler. Si au bout de trois jours de travail trop pénible, une de mes blessures s'est ouverte et alors il a fallu s'arrêter, sinon ...

Tu as du voir sur mes feuilles : balles explosives cuisse gauche, fracture par balle bras gauche, blessure au ventre par balle, commotion à la tête, rhumatismes ; bref je suis servi. Ah! Les salauds! Mais enfin ils l'ont payé cher et je ne regrette rien. J'ai le plaisir de collecter des pommes de terre dans notre région qui est essentiellement paysanne, et la satisfaction d'en convoier un wagon jusqu'en Espagne que j'ai revue avec une émotion que tu peux penser.

En 1939-40, Fernand est embauché à la Manufacture d'Armes de Tulle (MAT). En octobre 1942, suite aux grèves et manifestations organisées contre la relève, Fernand est arrêté et envoyé au camp de Saint-Paul d'Eyjeaux à côté de Limoges. Il est qualifié « d'individu dangereux pour la sécurité publique » dans une note de la Sureté générale du Ministère de l'Intérieur. En janvier 1943, la Manufacture d'armes de Tulle est considérée

comme une prise de guerre par les Allemands. Une grande partie des machines-outils partent en Allemagne et l'usine « participe à la machine de guerre de l'occupant ». En réaction, le syndicat CGT est créé dans la clandestinité et appelle à la grève. En septembre, un mot d'ordre de grève est lancé dans toutes les usines. Ce serait à cette occasion que Fernand, selon la rumeur qui s'est propagée dans la région, serait monté sur une des plus hautes cheminées de la Manufacture pour hisser le drapeau rouge.

Le 18 octobre 1948, au petit matin, Fernand sort de chez lui à Cerice (quartier de Tulle) pour aller travailler. Plusieurs coups de feu éclatent, il s'effondre. Selon le rapport de police, des douilles de 9 mm de la marque WRA, marque anglaise, auraient été retrouvées près du corps, semblables à celles retrouvées dans quelques camps du maquis de Corrèze. Toujours selon ce rapport, il aurait reçu des menaces de ses anciens amis communistes. Cette affaire n'ayant jamais été élucidée, il est difficile de savoir ce qui relève du vrai et de la propagande de Vichy.

Sa femme élèvera seule ses six enfants avec courage et détermination. Les descendants de Fernand sont aujourd'hui nombreux.

Après la dissolution des Brigades Internationales, lors du défilé des volontaires à Barcelone le 15 novembre 1938, Dolores Ibarruri, La Pasionaria (femme politique basque espagnole 1895-1989), prononce des phrases d'adieu, mais aussi des phrases qui sonnent comme une promesse : ***Nous ne vous oublierons pas et quand l'olivier de la paix fleurira entrelacé avec les lauriers de la victoire de la République espagnole ! Revenez ! Revenez vers nous, vous y trouverez une patrie pour ceux qui n'ont pas de patrie, des amis pour ceux qui vivent privés d'amitié, et tous, tous, l'affection et la reconnaissance de tout le peuple espagnol, qui aujourd'hui et demain criera avec enthousiasme : Vivent les héros des Brigades Internationales !***

En 1996, le gouvernement espagnol a tenu parole. Il attribue la nationalité espagnole à tous les brigadistes étrangers qui en font la demande, sous la condition de renoncer à leur nationalité d'origine. Quelques temps plus tard, les Cortès supprimeront cette condition.

En France, pour le soixantième anniversaire de la création des Brigades internationales (1936-1996), la qualité d'ancien combattant est accordée par Jacques Chirac à tous les brigadistes français.

Depuis 2009, les Espagnols ont entrepris de déterrer les milliers de corps abandonnés le long de l'Èbre et de leur donner une sépulture digne. Devant l'impossibilité de connaître leur identité, les corps sont inhumés dans des fosses communes. Désormais, des cérémonies ont lieu chaque année pour commémorer le sacrifice des volontaires internationaux morts au cours de la bataille sur l'Èbre en 1938.

Marie-Claire DEBOUVERIE

Sources

- <http://www.acer-aver.fr/> - notices de Fernand Salle et de Vincent Selles
- BIC Nanterre - RGASPI (BDIC, Mfm 880/32, 545.6.1392) (bio du 24 mai 1938, rapports) / RGASPI (BDIC, Mfm 880/9, 545.6.1115)
- www.tulleagglo.fr - Brochure de l'exposition : « La Manufacture de Tulle pendant la Seconde Guerre Mondiale »
- <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr> - notice Fernand Salle par Nathalie Roussarie
- Archives départementales de la Drôme - Actes d'état civil de Séderon

Les évêques issus des Adhémar de Grignan, à St-Paul-Trois-Châteaux



Chapelle du Saint-Sépulcre à Saint-Restitut

La famille des Adhémar de Grignan donnera à la ville trois évêques.

Guillaume Adhémar, évêque de 1482 - 1516

Il est nommé évêque de la ville de Saint-Paul, le 23 mai 1482. Il rendra hommage au roi dauphin Louis XI, pour *les ville et mandement de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ainsi que pour tous les autres fiefs qu'il possédait dans l'étendue de son diocèse.*

Le pape Sixte IV le nomme recteur du Comtat Venaissin en 1483. Il unit le prieuré de Saint Amant situé à Montségur-sur-Lauzon (Drôme) à son chapitre en 1507.

Il fait la translation des reliques de Saint Restitut en 1516.

Il aura quelques démêlés avec le frère Etienne Tenot, de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Toronne de Clansayes à propos des censures que l'évêque réclamait pour leurs possessions à Saint-Paul.

Après un voyage à Jérusalem entrepris en 1504, il construit à son retour la chapelle du Saint Sépulcre à Saint-Restitut qu'il consacre en 1508.

Dédicace inscrite sur une fenêtre située au couchant :

*Oratorium factum et honrem SS. Sepulchri Domini
Nostri Jesu Christi et glorieuse Virginis Marie quod
edificati fecit R. in Christo Pater et Dominus
Guillelmus Adhemarii episcopus Tricastinenss anno
Domini 1508*

François de Castellane Adhémar (°1603 +1689)

François I de Castellane Adhémar est né à Grignan le 27 août 1603. Il est le fils de Louis François de Castellane Adhémar, comte de Grignan et de Jeanne d'Ancézune¹ de Vénéjean.

Il descend de Blanche Adhémar, fille de Gaucher Adhémar et de Blanche de Pierrefort, frère de Guillaume Adhémar, évêque de Saint-Paul de 1482 à 1515.

Il sera évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux de 1630 à 1643. Il est conseiller du roi Louis en son conseil d'Etat, puis, archevêque d'Arles.

Il est aussi l'oncle paternel de François II de Castellane Adhémar, époux en troisièmes noces de Marguerite François de Sévigné, gendre de la célèbre épistolière Madame de Sévigné.

Il sera nommé, par le roi Louis XIII à 17 ans, commendataire de l'abbaye d'Aiguebelle, près de Montjoyer dans la Drôme, puis à l'évêché de Saint-Paul.

Délibération consulaire du 16 octobre 1631 :

Le conseil particulier assemblé dans la maison de ville, par-devant le bailli où étaient les sieurs consuls Bertrand et Saillard, assistés des sieurs Payan avocat, Truchier, Morel, Bonnier, Mezodier, Chabas, Cherfils, Hugues, Desdier et Bouchard.

¹ Voir Généalogie des Adhémar de Monteil et de leur descendance CGDP - P. et M. Boisson

Auquel conseil a été proposé par lesdits sieurs consuls que monsieur le bailliy fut hier à Grignan où était monseigneur de Saint-Paul, lui fit entendre que il était en volonté de venir faire son entrée en la présente cité samedi prochain. On requiert ledit conseil [afin qu'il] délibère quels honneurs on lui pourra faire. Sur quoi, a été conclu que monsieur le bailliy sera prié de s'en aller au rencontre de mondit seigneur de Saint-Paul avec tous les nommés au rôle qu'y en a été dressé, et étant à la porte de la ville faire l'harangue à mondit seigneur. Et cependant, lesdits consuls sont chargés de pourvoir à trouver des vivres, soit chasse, soit poisson, le plus promptement que faire se pourra, et faire accommoder la porte de la ville et celle du logis de mondit seigneur et d'envoyer quérir des mousquets à Pierrelatte et acheter poudre et mèche aux fins d'avoir moyen faire honneur à mondit seigneur, et pour porter le dais, monsieur le bailliy est prié le porter avec les sieurs consuls, [et avec] messieurs de Celles et Magnin.

L'évêque va s'employer à racheter divers biens qui avaient appartenu à l'évêché et qui avaient été aliénés à la fin du XVI^e siècle, dont une terre au Palais et une vigne au quartier du Verger.

Les négociations avec la ville de Saint-Paul, en 1635, au sujet de certains domaines et revenus, auront pour résultat le don à l'évêché d'une somme d'argent assez considérable par la communauté.

Cet argent sera employé pour réparer la nef de la cathédrale et un dôme sera construit en remplacement de la coupole d'origine qui n'a été rétablie qu'au XIX^e siècle.

Cependant, il ne réside pas de façon permanente dans la ville, le palais épiscopal est en ruines suite aux guerres de religion. Il est souvent à Paris et à Grignan, auprès de sa famille.

En 1635, il va être envoyé par la province d'Arles à l'assemblée générale du Clergé de France, qui sera ouverte à Paris, à partir de 25 mai 1635.

En mai 1643, il est nommé coadjuteur² de l'archevêque Jean Jaubert de Barrault, avec future succession. Il sera nommé en août 1643. Il désigne son frère Jacques, pour lui succéder.

Mémoires de Jeanne d'Ancézune : *Le mois de juillet, même année, ledit sieur archevêque de Barraux mourut à Paris. Tellement que monsieur le coadjuteur fut à l'instant, entier possesseur de belle archevêché d'Arles, un des beaux bénéfices³ de la France, que je prie Dieu qu'il l'en*

fasse jouir longtemps pour sa gloire et le salut de celui qui le possède en santé et en vie. Il fit après un autre voyage à Paris pour prêter son serment de fidélité à l'assemblée provinciale, où il demeura plus de dix huit mois.

Avant de quitter son diocèse, il en fera une visite générale :

Le nom de Dieu soit sanctifié, amen.

L'an mil six cent quarante trois et le samedi dix neuvième jour du mois de décembre, nous François Adhémar de Grignan, évêque et comte de Saint-Pol-Troys-Châteaux, nommé par sa majesté à l'archevêché d'Arles, ... désirant profiter du temps que nous avons encore à exercer la juridiction que nous avons dans ce diocèse,... avons cru de devoir commencer notre visite générale, conformément aux saints canons et au saint concile de Trente par le lieu de Suze [La Rousse], où nous sommes rendus le jour que dessus.

Visite de Saint-Paul :

L'an mil six cent quarante quatre et le dimanche, dixième jour de mars, nous dit évêque et comte de Saint-Paul, continuant notre visite générale, sommes partis de notre maison épiscopale... et avons été conduit par lesdits sieurs du chapitre, suivi de tous les habitants catholiques jusqu'à la porte de notre église cathédrale, ... avons trouvé ladite église voûtée de pierres de taille en bon état, ... percée de cinq fenêtres du couchant, trois desquelles sont garnies de vitre en fort mauvais état, et les deux autres aussi, et trois du côté du midi, vitres en fort mauvais état et trois dans la nef, fermées par des châssis.



François de Castellane Adhémar

² Coadjuteur : prêtre adjoint à un évêque avec future succession

³ Bénéfice : deux sens

- bien foncier concédé à un homme en échanges de service

- charge ecclésiastique à laquelle sont rattachés des biens et des revenus qui constituent la prébende. On distingue les bénéfices majeurs (évêché et abbatiat) et les bénéfices mineurs (canoniat, cure, chapellenie, etc.)

Plus nous avons trouvé le presbytère en bon état et le degré qu'avons fait faire à nos dépens, hors quelque petite chose fournie par le chapitre, en très bon état, alors qu'il y pleut quelque fois.

Plus, avons trouvé aussi dans la chapelle Saint Jean, le degré de pierre pour monter au clocher, ... en bon état et qu'il y a deux cloches, l'une desquelles est assez grosse et l'autre petite... Le couvert de ladite église qu'on a trouvé y avoir des tuiles rompues et des pierres qui sont en bas et qui se détachent.

Les relations avec la ville ne cesseront qu'à la mort de celui-ci. Il meurt le 9 mars 1689 à Arles.

Louis Albe de Roquemartine, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux célébrera l'office, lors de son inhumation.

Madame de Sévigné tient sur François de Castellane des propos très laudatifs dans une lettre écrite à madame de Grignan lors de son décès :

Le 18 mars 1698 :

Vous avez bien raison, ma chère fille, de croire que je serai très affligée de la perte de monsieur l'archevêque.

Vous ne sauriez vous représenter, combien le vrai mérite, la rare vertu, le grand esprit et le cœur parfait de ce grand prélat me le font regretter. Je ne puis songer à sa bonté pour sa famille, à sa tendresse pour tous en général, et pour vous et votre fils en particulier, sans qu'il me paraisse un grand vide dans votre maison, qui ne se remplira jamais. Il n'y a point d'esprits, ni de cœurs sur ce moule, ce sont des sortes de métaux qui ont été altérés par la corruption du temps : enfin il n'y a plus de cette vieille roche.

Jacques Gaucher de Castellane Adhémar (°1609 +1674)

Il est né en 1609 à Grignan.

Il est nommé évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux le 31 août 1643 par Louis XIV et le pape Innocent X. Il reçoit la consécration épiscopale de son frère l'archevêque d'Arles en 1645 à Lyon et ne viendra à Saint-Paul qu'à la fin de l'année 1646.

Ce sera l'occasion pour les édiles de l'accueillir avec faste. Ils y consacreront quatre cents livres, dont trois cents livres données au sieur Joachy, maître d'hôtel de l'évêque, pour les dépenses de bouche.

Le 4 novembre 1646. Ce jour-là, ledit seigneur évêque de Saint Paul fit son entrée dans Saint Paul avec très bonne compagnie. Dieu lui fasse la grâce d'y demeurer longuement : il y fait de grands fruits pour le service de Dieu et pour faire convertir les Huguenots à la foi catho-

lique. » (Mémoires de Jeanne d'Ancézune).

En 1650, il obtient du Gouverneur du Dauphiné, la permission de rebâtir les remparts de la ville qui ont souffert de l'abandon après avoir été détruits pendant les guerres de religion. Il entreprend la reconstruction du palais épiscopal, qui sera achevée par son successeur, Louis Albe de Roquemartine.

En 1657, il est nommé coadjuteur de l'évêché d'Uzès, puis son évêque le 18 février 1660. Il reste comme son frère, le protecteur de la ville de Saint-Paul. Les consuls lui rendent visite et sollicitent de sa part certains privilèges.

Il réside souvent à Paris, rue du Colombier.

Il meurt à Grignan, le 13 septembre 1674.

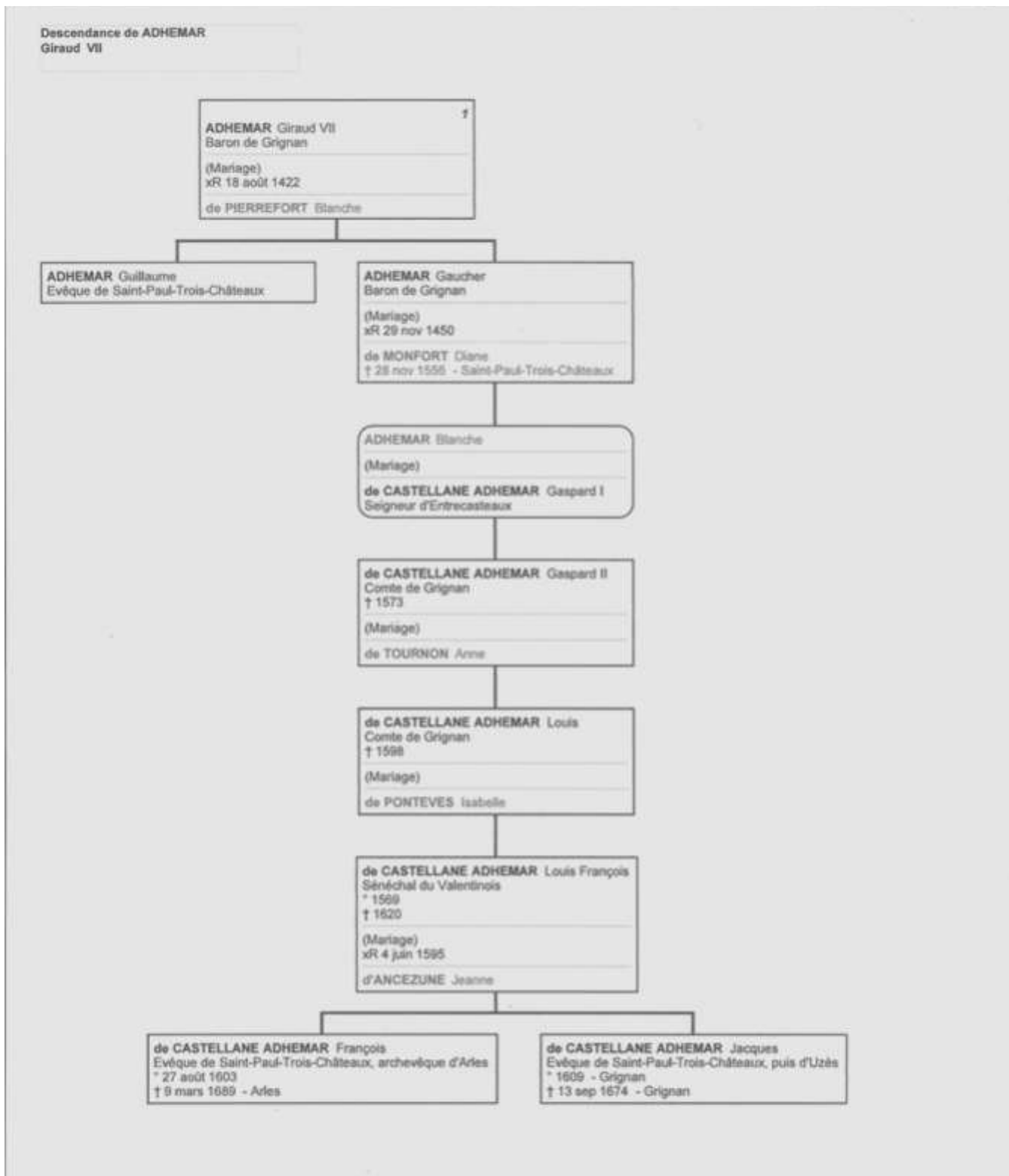
Comme son frère, ce prélat est estimé de madame de Sévigné qui en parle souvent dans ses lettres à sa fille, le 12 janvier 1672 : *Mais, de bonne foi ! Ma bonne, rien n'est égal à monsieur d'Uzès... Je n'ai jamais vu un homme d'un meilleur esprit, ni d'un meilleur conseil.*

Le 10 février 1672 : *J'ai été une heure avec monsieur d'Uzès... Nous avons fort discouru de toutes vos affaires. Je suis plus satisfaite que jamais de la prudence et du bon esprit de ce prélat... En deux heures de réflexion, il voit tout ce qu'il fait faire, ou ne pas faire.*

L'épiscopat des frères de Castellane Adhémar sera marqué par une grande stabilité politique dans la ville. Ces deux prélats souvent absents n'influenceront que très peu les décisions prises par le conseil communautaire. Aucun texte ne permet de dire que les protestants furent inquiétés pendant leur présence à Saint-Paul-Trois-Châteaux.



Jacques Gaucher de Castellane Adhémar



Martine LANG

Sources

AD de la Drôme – notaires

AM de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Société d'Archéologie et d'Histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Colloque du tricentenaire de la mort de madame de Sévigné – 1996 Régis Bertrand

CGDP Généalogie des Adhémar de Monteil et de leur descendance - P. et M. Boisson

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiens, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	25,00 15,00	560
Les Arts en Drôme Provençales (110 pages)	En promotion ! Nouveauté 2018 !	15,00
		355

Arbres généalogiques**Format 50 x 70 cm**

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	3000
Prix €	1,75	3,75	5,35	7,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 7 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>



Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
genea26provence@yahoo groupes.fr

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Guy VENTURINI
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X